

Juillet 2011

N°46

Commune à la Une



Bienvenue

à nos amis français

du Val d'Armanche

ces 2 et 3 juillet 2011




Stoumont
Site d'Exception

Le bulletin d'information de votre commune
tout ce qui vous intéresse, tout ce que vous devez savoir



Edito

Nous avons vécu une réelle offensive hivernale en décembre / janvier, se punctuant par d'importantes inondations et par le déclenchement de la phase



communale du Plan Général d'Urgence et d'Intervention, conjointement avec la Commune d'Aywaille. Vous avez été nombreux à féliciter les interventions du service des travaux dans ce cadre. Les agents ont en effet effectué un travail remarquable, compte-tenu des conditions climatiques difficiles et des moyens limités dont nous disposons. Nous connaissons aujourd'hui un printemps que nous pouvons qualifier d'exceptionnel. A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. Nous avons été amenés à prendre des mesures d'anticipation et de restriction d'eau dans

certains villages et hameaux. Nous voudrions vous remercier pour la bonne compréhension de cette approche préventive.

Nous vous remercions également pour la compréhension affichée dans le cadre de la durée anormale du chantier relatif à la réfection du tronçon entre La Gleize et Cheneux et indépendante de la volonté des parties (affaissement lié aux conditions climatiques).

Les 6 premiers mois de cette année 2011 ont été riches en activités diverses.

Fin janvier, notre commune a signé le 3^e protocole du contrat de rivière de l'Amblève.

Tandis que début février, une délégation de Stoumontois se rendaient au Trocadéro à Liège, une autre se déplaçait fin février au salon de l'Agriculture à Paris pour assister en direct à la consécration d'Ecosse issue de l'élevage de la famille Goffinet de Froidville.

Le mois de mars a vu l'assemblée constituante d'une association pluricommunale importante dans le domaine de la culture : KadriCulture, et ce, en collaboration avec les communes de Trois-Ponts, Lierneux et Vielsalm.

D'autres activités se sont succédées telles la remise du Mérite Sportif 2010, des primes de naissance 2010, l'organisation d'un petit déjeuner OXFAM, des opérations 'Communes propres' et 'Je lis dans ma commune' ainsi que diver-

ses réunions des commissions (PCDR, PCDN, CCA et CCATM).

Au cours du mois d'avril, Joseph Résimont, notre ancien contremaître est décédé. Il avait pris une place importante au sein du service des travaux et était apprécié de tous.

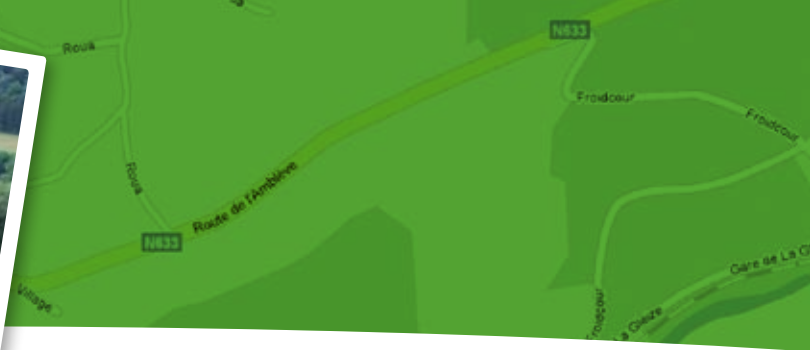
Début mai, nous avons fêté le départ à la pension de Marcelle Vauchel, après près de 20 ans au service de l'Administration.

A la mi-mai, nous avons accueilli un événement sportif d'importance : la première manche de la Belgacom Cup VTT. Plus de 2000 spectateurs ont pu y encouragé les plus amateurs jusqu'aux représentants du Top Mondial, sur un site que d'aucuns ont qualifié d'exceptionnel !

Le 28 mai, les Amis de l'Ancien Château de Rahier se sont vus décerner le Trophée 2011 Qualité-Village-Wallonie, belle récompense et belle reconnaissance pour le jusqu'aboutisme de cette association dans la concrétisation de son projet et qui donnera à la commune l'honneur d'organiser la remise du trophée en 2013.

Enfin, tout au long du week-end de la Pentecôte, nous avons participé aux manifestations organisées par la Province de Liège dans le cadre des jumelages franco-liégeois. Une délégation du Val d'Armance s'était déplacée à cet effet.

Le 15 juin, une soirée d'information relative au futur aménagement de la salle



de l'Ecole des Filles a rassemblé de nombreux Stoumontois.

Le 18 juin, une délégation stoumontoise s'est rendue au Palais Provincial pour une réception au cours de laquelle le Député Julien Mestrez, en charge de l'Agriculture, a mis la famille Goffinet à l'honneur.

Enfin, je terminerai par vous rappeler que nous aurons le grand plaisir d'accueillir nos amis français de la Communauté de Communes du Val d'Armanche ce week-end des 02 et 03 juillet. Réservez leur bon accueil !

Nous vous attendons nombreux à l'apéritif dînatoire programmé le samedi à

11H30. Notre jumelage vit par et au travers des habitants. N'hésitez pas à nous rejoindre pour de futures activités.

Je vous souhaite à toutes et tous un très bel été, ensoleillé et ressourçant !

Didier GILKINET
Votre Bourgmestre

JUMELAGE

Val d'Armanche, c'est de ce nom, qui inspire une Romance, que notre communauté jumelle se nomme. Celle-ci se situe au sein de la région de la Champagne - Ardennes dans le département de l'AUBE (10), dans le quart nord-est de la France. Troyes, son chef lieu, est à 160 km de Paris, et à 4 h de route de Stoumont.

Voici 7 ans que notre liaison est initiée et déjà elle entre dans l'histoire de nos deux communautés. Le Val d'Armanche et la commune de Stoumont ont unis leur destinée pour s'accorder l'une et l'autre, afin de mieux se connaître et s'apprécier en parcourant ensemble cette voie lumineuse de la découverte de la différence.

C'est donc avec la volonté réciproque des Autorités de la communauté de communes du Val d'Armanche et Communales de Stoumont que nous poursuivons cette entente harmonieuse entre nos deux communautés.

Nous accueillons les 2 et 3 juillet 2011 nos amis français à Stoumont. Comme à l'accoutumée et en alternance cette année, notre " Communauté sœur " sera la convive de la délégation Stoumontoise. Nous avons préparé un programme d'accueil qui sera égal à la chaleur humaine que nous leur réserverons en notre Site d'Exception de Stoumont.

Paolo TATULLO

1^{er} échevin

Président du Comité de Jumelage





Ambassadeurs de Stoumont et du Val d'Armanche au Palais Provincial de Liège



Ce vendredi du week-end de Pentecôte 2011, au Palais provincial de Liège, les élus Provinciaux ont reçu les représentants des 37 communes liégeoises participantes aux rencontres Franco-Liégeoises des Jumelages. Cette 4e édition des Retrouvailles des Jumelages Franco-Liégeois, manifestation remarquable qui tient à coeur à la Province de Liège, s'est déroulée pendant trois journées qui ont permis des échanges constructifs entre les délégations ambadrices présentes. La qualité de cette grande organisation fait de cet événement un succès grâce au mérite du personnel provincial.



De gauche à droite au 1^{er} rang : M. GILLES André ; Me ABAD- PERICK Myriam ; M. FORET Michel ; Me LONHAY Marianne
De gauche à droite au 2^e rang : Me METZGER Yvette ; Me VANNERUM Yvonne ; Me BOUY Jacqueline ; M. TATULLO Paolo ;
M. MEYS Roger ; M. OLHES Jean-Pierre.
De gauche à droite au 3^e rang : M. THURIEZ Jean ; M. GILKINET Didier ; M. ANDRE Albert ; Me COQUILLE Maryse ;
M. COQUILLE Alain

Liste des communes jumelées de la Province de Liège :

Ans	- Pays d'Ans en Périgord
Berloz	- Verzenay
Blegny	- Bousies + Fontaine-au-Bois + Bourrouillan et Sainte-Christie-d'Armagnac
Chaufontaine	- Hellemmes
Clavier	- Saint-Pierre-Canivet
Crisnée	- Sansais La Garette
Faimes	- Ambierle
Ferrières	- Chablis
Hannut	- Taize + Thouars
Herstal	- Fécamp
Huy	- Compiègne
Jalhay	- Nolay
Juprelle	- Triac-Lautrait-Lantin
Liège	- Nancy
Limbourg	- Grand-Charmont
Lincet	- Lussac-Saint-Emilion
Malmedy	- Beaune + Marseillan
Marchin	- Senones
Modave	- Saugues
Nandrin	- Saint Père Marc en Poulet + Saint-Séverin en Charente
Olne	- Candé-Les Montils
Oreye	- Lancieux
Oupeye	- Erquy
Pepinster	- Avallon
Seraing	- Chatel + Douai
Spa	- Cabourg + La Garde + Eguisheim
Sprimont	- Le Perréon + Montmagny
Stavelot	- Pommard + Solignac
Stoumont	- Val d'Armanche
Theux	- Terrason
Tinlot	- Tantonville
Trois-Ponts	- Montchamp
Verviers	- Arles
Visé	- Aiguillon
Waimes	- Buis-les-Baronnies
Waremme	- Gérardmer
Wasseiges	- Bords de Seulles



Paolo TATULLO
Président du Comité de Jumelage



Le Centre d'Action Social (CPAS) de Stoumont

Nouveauté au 01.07.2011 - le statut BIM

Le statut BIM (Bénéficiaire de l'Intervention Majorée) sera accordé à toute personne bénéficiaire de 'allocation de chauffage à partir du 01/07/2011. (A.R. du 22/03/2011).

Ce statut vous permet de bénéficier de remboursements supérieurs en matière de soins et de fournitures pharmaceutiques.

Pour en bénéficier : vous devez remplir un formulaire « Déclaration sur l'honneur » disponible auprès de votre mutuelle dans les 6 mois de la décision du CPAS.

Si vous remettez ce formulaire dans les 3 mois de la décision, l'octroi du statut BIM prendra cours à la date de la décision du CPAS.

Tickets article 27

Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts (...) et des bienfaits qui en résultent (déclaration universelle des droits de l'homme).

Le travail de la cellule article 27 est de proposer aux personnes en difficulté financière, un maximum de possibilités de sorties culturelles (théâtre, cinéma, spectacles...) tout au long de l'année pour 1,25 .

Si vous souhaitez plus de renseignements vous pouvez vous adresser au C.P.A.S. (qui est conventionné avec la cellule Article 27 de Verviers) du lundi au vendredi de 9 à 12 h.

Tél : 080/292686 ou 080/292687

LA STOUMOBILE

Si vous devez vous déplacer vers un hôpital, à une consultation médicale, chez le coiffeur, au magasin, à l'Administration Communale, rendre visite à une connaissance, ... la Stoumobile peut vous y conduire.

Avec l'arrivée des beaux jours, pourquoi ne pas organiser une petite sortie en groupe avec la Stoumobile ?

Pensez aux marchés de Spa et de Malmédy, qui se déroulent respectivement le mardi et le vendredi.

Merci de vous inscrire au 0478/48.00.14.

Renseignements au 080/29.26.84

Le service social.
Albert ANDRE, Président.



L' ÉNERGIE AU C.P.A.S.

Le C.P.A.S. est là pour aider ou améliorer des situations critiques dans lesquelles des familles ou ménages peuvent se retrouver.

Hormis les aides matérielles, sociales, psychologiques et médicales, des guides énergie peuvent agir pour que diminue le montant des factures énergétiques.

La tendance à l'augmentation récurrente de ces factures fragilise d'autant plus des situations déjà précarisées.

Puisqu'il n'est pas possible au niveau de la commune d'agir sur le prix de l'énergie, reste un levier important : la consommation.

Une première mesure sera d'agir sur les habitudes de consommation. Il est en effet très facile de diminuer ces consommations sensiblement moyennant quelques conseils judicieux. Cela ne coûte rien !

La deuxième mesure consiste en des investissements ciblés. Dans ce cas il faut distinguer les propriétaires et locataires.

Le propriétaire qui investira dans des équipements moins énergivores, récupérera son investissement après amortissement par le biais de factures d'énergie allégées.

Quant au locataire, il sera tributaire du bon vouloir de son propriétaire.

Peur de se voir infliger une augmentation de son loyer dans la mesure où le propriétaire entend récupérer le coût des modifications nécessaires à une meilleure efficacité énergétique, le locataire se refusera à solliciter une quelconque amélioration.

Exemples d'investissement : Compteur bi-horaire, isolation thermique de l'enveloppe du

bâtiment (murs - toiture - sol - ouvertures) - chaudière performante - éclairages économiques, etc.

L'obligation depuis le 01 juin 2011 de mettre en location ou à la vente un bâtiment accompagné d'un P.E.B (Performance Énergétique Bâtiment) va peut-être changer la donne.

Quel intérêt pour le propriétaire vendeur ou bailleur ? Il s'agit de valoriser les investissements réalisés par le biais de ce certificat. Modalités : <http://energie.wallonie.be/>

Espérons que ce nouvel outil puisse à l'avenir mieux réguler les loyers.

Nous pensons qu'à notre époque, il est inadmissible de louer des passoires thermiques pour des loyers prohibitifs.

Le C.P.A.S. de Stoumont de concert avec les guides énergie de la commune a décidé de mener une expérience pilote.

Lors d'une visite chez des personnes mises en difficulté par des surconsommations électriques,

le constat suivant

a été établi : par-

mi les problèmes présents, le poste éclairage très énergivore pouvait être rapidement résolu moyennant l'achat d'ampoules adaptées. Il fut donc décidé que le C.P.A.S. finance l'achat de ces ampoules et propose aux demandeurs un mode de remboursement supportable.

En conclusion, les personnes mises en difficulté par leurs factures énergétiques, pourront s'adresser au C.P.A.S. de Stoumont. Après visite à domicile par un guide énergie, des mesures seront proposées, prioritairement, des modifications sur les habitudes de consommation et si besoin est, des conseils et éventuellement une aide financière dédiée à de petits investissements.

Christiane SACRE,
guide Energie
Conseillère C.P.A.S.

A lire : RAHIER. Seigneurs et paysans

Le nouveau livre de Monsieur Pierre Magain (*) vient de sortir de presse.

Il retrace l'histoire de la famille seigneuriale et du village de Rahier. Histoires des grands et des petits, des seigneurs et des paysans comme miroir de toute une région.

Un magnifique ouvrage que nous vous recommandons. Il est disponible à l'Office du Tourisme de la Commune de Stoumont (OTCS), au prix de 55,00 .

Vous pouvez également contacter l'auteur par courriel : pierre.magain@skynet.be

(*) Pierre Magain est professeur d'astrophysique à l'Université de Liège. Il est né à Fraiture (Sprimont) mais ses aïeux proviennent de Rahier. Passionné par tout ce qui touche à ses origines, il vient de s'installer non loin des terres de ses ancêtres à Chauveheid.

Yvonne VANNERUM - Echevine





RAHIER : En passant par la Lorraine...

Un ciel clément. Une localité au séduisant patrimoine : Gérouville et ses maisons jointives, son lavoir restauré, son emblématique orme creux ... Et, à la manœuvre, le dynamique comité Qualité-Village-Wallonie du lieu ! Ce 28 mai, tous les paramètres étaient réunis pour que la Journée 2011 du Trophée QVW soit résolument solaire !

Pour notre association, cette 8e édition était l'occasion d'une seconde participation. En 2009, en effet, nous étions déjà présents aux Awirs où nous avons manqué de peu la première marche du podium. L'expérience avait été émoustillante et, en ce début de 2011, le parti fut pris de constituer un nouveau dossier de candidature. Il est vrai que depuis deux ans, pas mal de fleurons étaient venus s'ajouter au palmarès de nos réalisations : des soirées de contes, des expositions, des conférences, un concert « Musiques du monde », des dégustations de vins, de bières et de fromages, du théâtre, des parties de cartes et de scrabble....

Toute une programmation qui, au fil des mois, nous a permis d'insuffler une vie nouvelle au château restauré, de telle sorte qu'aujourd'hui, celui-ci s'est mué en un espace où culture et convivialité conjuguent régulièrement leurs bienfaits. Sans doute cet argument fut-il déterminant aux yeux du jury.

Toujours est-il que c'est aux Amis de l'Ancien Château de Rahier que le Trophée QVW 2011 a été attribué. Ainsi se trouve appréciablement valorisé tout le travail accompli par les membres et sympathisants de notre association !

En présence de notre bourgmestre qui, après reformatage de son agenda, avait pu lui aussi effectuer le déplacement en terre gaumaise, monsieur Philippe Goffin, reçut la plaquette commémorative de l'événement. Gageons qu'en son for intérieur, notre président a dû, à ce moment précis, se surprendre à fredonner quelque « We are the champions ! » bien de circonstance !

Afin de garder le cap qui, ce 28 mai, a valu à notre association d'être ainsi distinguée par Qualité-Village-Wallonie, nous avons inscrit les manifestations suivantes au calendrier de nos prochaines activités:

- le vendredi 1^{er} juillet : concert « Musiques du monde ».

- le dimanche 31 juillet : en collaboration avec Loisirs et Jeunesse, Rahier-Initiatives et l'Amicale de l'école communale de Rahier, marche ADEPS.

Pour les Amis de l'Ancien Château de Rahier,
André BODEUX

PS de Philippe Goffin : je ne sais pas ce que j'ai fredonné en recevant la plaquette, mais un des champions du jour était sans conteste, André Bodeux, le Secrétaire de notre SBL, qui avait constitué avec sa diligence habituelle le dossier de candidature.



Monsieur Philippe Goffin se voit remettre le Trophée QVW 2011.



Salon de l'Agriculture de Paris : ECOSSE : Premier prix au Concours International de Paris

Qui ne connaît pas Ecosse, notre championne, limousine, élevée à la ferme Christian Goffinet et fils de Froidville.

Elle fit il y a quelques semaines la une de la presse régionale, on en parla également dans les journaux nationaux et on a pu l'admirer sur Télévesdre.

Nous étions 47 dans l'autocar affrété par la commune pour la soutenir au salon international de Paris.

Au SIMA, la famille Goffinet, au grand complet, est confiante ; dans son boxe, Ecosse, rumine, nonchalamment allongée, son petit déjeuner parisien. Quant à nous Stoumontois et sympathisants, supporters, sur les gradins, dès 09h00 du matin, nous attendons l'évènement, invoquant tous les saints du paradis pour qu'ils récompensent à juste titre la championne de Metz et de Libramont.

Dès qu'elle apparaît sur la piste, à côté des autres concurrentes, nous sommes rassurés : manifestement c'est elle la plus belle, de plus en passant devant la tribune, très sûre d'elle, elle nous fait un clin d'œil malicieux et nous voyons briller dans ses yeux toute l'attente qui pèse sur ses larges épaules.

Le juge, irlandais, ne s'y trompe pas. Il l'a sélectionné illico pour le second tour et après une toute petite hésitation, il l'a classé PREMIERE.

Ecosse, de Froidville, commune de Stoumont, est la plus belle génisse Limousine du monde, ce n'est pas rien. Pour fêter cela comme il se doit Christian nous offre l'apéritif.

Après toutes ces émotions nous poursuivons la suite de notre programme : visite du second salon, installation à l'hôtel, dîner dans une



brasserie* et le lendemain visite de la Ville-Lumière.

La place manque pour détailler ici ces deux journées mais sachez quand même que malgré un groupe très hétérogène, l'ambiance conviviale a prédominé pendant tout le voyage.

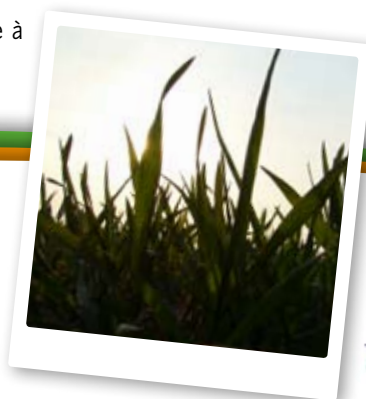
Il faut aussi que je salue les dames de Rahier qui nous accompagnaient avec un mauvais dos, des mauvaises jambes ou un mauvais genou, et qui ont tout accepté en gardant leur bonne humeur, n'hésitant pas, même, à s'offrir une promenade nocturne à travers les rues parisiennes.

Bravo à elles, bravo à Ecosse, et peut-être à l'année prochaine.

**Pour une fois au dîner j'ai préféré le filet de cabillaud au contre-filet*

P. Goffin

PS : Au moment où vous lirez ces lignes, Ecosse aura reçu les honneurs de la Province de Liège, qui a voulu saluer cette récompense en invitant le (petit) monde agricole Stoumontois à une réception au Palais provincial.





Petits déjeuners Oxfam à Rahier

Les Amis de l'Ancien Château de Rahier et les bénévoles d'Oxfam ont organisé, en collaboration avec la Commune de Stoumont, le dimanche 20 mars dernier de 8h00 à midi à l'Ancien Château de Rahier un petit déjeuner Oxfam.

Il s'agissait de faire découvrir les produits issus du commerce équitable dans un cadre convivial et à un prix modique.

Pas moins de 75 petits déjeuners ont été servis avec des produits des petits producteurs du sud mais aussi des produits de notre terroir.

Les bénévoles du magasin Oxfam de Malmedy ont répondu avec gentillesse aux questions posées afin de donner toutes les explications nécessaires sur les produits mis en vente mais aussi sur les conditions de vie des gens de là-bas.

Cet événement a permis de passer une matinée entre amis, de faire connaissance autour d'une table où nous avons apprécié la qualité des produits.

Dans le même cadre, une équipe de jeunes de notre région s'était mobilisée pour vous présenter des produits issus de l'artisanat de Haïti.

Même si les Haïtiens n'ont pas grand chose pour vivre, et ce encore moins depuis le tremblement de terre du 12 janvier 2010, ils ont le soleil qui rayonne sur leur visage et dans leur cœur.

C'est grâce à cela qu'ils continuent à proposer des articles d'artisanat bien de chez

eux emplis de couleurs et de gaieté. Des cadeaux à offrir ou simplement pour se faire plaisir étaient proposés tout en sachant que l'intégralité des bénéfices seront utilisés directement par une équipe sur place pour aider des enfants qui sont vraiment dans le besoin.

Merci à tous pour votre participation.

Y. VA NNERUM

Echevine en charge de l'Egalité des Chances

Plan d'Intervention Psychosociale Appel aux volontaires

Dans le cadre de l'actualisation du plan d'urgence, le C.P.A.S et la Commune de Stoumont élaborent un plan d'intervention psychosociale. Ce plan active et coordonne les actions psychosociales lors de situations d'urgence collectives et dans le soutien à plus long terme apporté aux personnes impliquées (par exemple lors de l'explosion survenue rue Léopold à Liège).

Dans ce cadre, nous souhaitons faire appel à des volontaires, personnes évoluant ou étant proches du domaine psychosocial (assistant social, psychologue, éducateur, infirmier ...) afin qu'ils intègrent le cadre des intervenants.

Si vous êtes intéressé(e)s, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos coordonnées (à l'adresse sebastien.poncin@stoumont.be ou valerie.simon@stoumont.be).

Nous vous inviterons ensuite à une réunion d'information qui aura pour but de vous présenter quel serait votre rôle, et confirmer votre éventuelle participation.

Valérie SIMON,
Coördinateur Psychosocial local
Sébastien PONCIN,
responsable

Le Certificat PEB

La performance énergétique des bâtiments (PEB) découle d'une obligation de la Belgique de suivre une récente directive européenne qui vise à améliorer la performance du parc de logement européen.

La PEB s'intéresse d'une part au logement neuf, en augmentant le niveau d'exigences en termes de performances énergétiques de l'enveloppe mais aussi des équipements techniques consommant de l'énergie.

Mais elle s'intéresse aussi au parc de logement existant, en imposant la réalisation d'une «photographie» de la situation de tout logement mis sur le marché immobilier, visant ainsi à donner au candidat acheteur ou locataire la possibilité d'anticiper le coût énergétique du logement et de comparer les différents logements proposés entre-eux sur une base commune.

La réalisation d'un certificat énergie PEB a été progressivement obligatoire à partir de 2010, avec l'étagement suivant :

- 1^{er} juin 2010 pour la vente de maisons dont le permis d'urbanisme date d'après le 1/12/1996

- 31 décembre 2010 pour la vente des autres maisons

- 1^{er} juin 2011 pour tout logement (maison et appartement) mis en vente ou en location

L'obligation de faire réaliser le certificat incombe au propriétaire, qui devra pouvoir le remettre à tout candidat acheteur ou locataire. Le certificat doit en tous les cas être disponible au moment de la signature du compromis de vente.

La réalisation du certificat PEB coutera de l'ordre de 400 à 500 pour une maison unifamiliale moyenne.

Le certificat Energie devra être impérativement réalisé par des auditeurs agréés par la région wallonne.

A quoi ressemble un certificat et comment l'interpréter ?

C'est un document de 4 à 5 pages qui contient un numéro de certificat (important pour l'authentification). Il a une validité de 10 ans. Il contient un descriptif du bâtiment.

Le PEB est une véritable carte d'identité énergétique, il indique pour chaque bâtiment :

- la consommation théorique d'énergie du bâtiment (cette consommation est calculée en fonction de conditions d'utilisation standardisées)

- la consommation d'énergie, sous forme d'indicateurs (ex. de A++, B, C... jusque G pour les bâtiments les plus énergivores – comme pour les électroménagers)

- son impact sur l'environnement (émissions de CO2)

- les performances de l'enveloppe du bâtiment (c'est-à-dire de l'ensemble des parois qui entourent le volume protégé telles que les murs, la toiture, les châssis, les planchers)

- les systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire

- la présence ou non d'un système de ventilation

- la présence éventuelle de sources d'énergie renouvelables

- des recommandations d'amélioration.

Les différents « smileys » indiquent le niveau de performance de 3 points clef du bâtiment: isolation de l'enveloppe, performance du chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, ainsi que la qualité de la ventilation et la présence de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Les pages suivantes du certificat contiennent des propositions d'améliorations établies automatiquement par le logiciel de certification.

Envie d'en savoir plus ? Rendez-vous sur le site <http://energie.wallonie.be> ou aux Guichets de l'énergie :

- Verviers : Pont Sommeville, 2
à 4800 Verviers – 087 / 32 75 87
guichetenergie.verviers@spw.wallonie.be
- Liège : Rue des Croisiers, 19
à 4000 Liège – 04 / 223 45 58
guichetenergie.liege@spw.wallonie.be

Albert ANDRE
Echevin en charge du Logement

Catherine GILLET
Service Communal du Logement





LA NATURE PROTEGEE A STOUMONT: Une nouvelle Réserve naturelle voit le jour à Neufmoulin

Le 13 novembre 2009, le Gouvernement wallon a créé la "Réserve naturelle domaniale-Vallée de la Lienne" sur le territoire de la commune de Stoumont, juste en amont du pont routier de Neufmoulin.

Cette réserve d'une superficie de plus de 8 hectares en fond de vallée est longée sur tout son côté Ouest par la Lienne.

Pour sa création, de nombreuses et fastidieuses expropriations de multiples petites parcelles ont dû être réalisées par la Région wallonne sur une période de plusieurs années.

Propriété de la Région wallonne, cette réserve domaniale est donc gérée par le Département "Nature et Forêts"(DNF)-Cantonnement d'Aywaille.

La mise en place d'un plan de gestion détaillé de la réserve est prévue en 2011 avec la collaboration du Département de l'étude du milieu naturel et agricole, et celle de la Commission consultative de gestion des Réserves naturelles de Liège.

Entre temps, les agents du DNF ont déjà accompli de nombreux travaux préparatoires dont, entre autres, l'élimination de bosquets d'épicéas, de pins sylvestres et de bouleaux par annelage [1], l'élimination de nombreux semis naturels par débroussaillage et la mise en place d'un plan de fauche très localisé dès l'année 2009.

La partie centrale de la réserve, constituée anciennement par l'étang "Melotte" d'une superficie de plus de 2 hectares, est devenue avec les années une remarquable tourbière de

vallée envahie des semis naturels d'épicéas, de pins sylvestres et de bouleaux pubescents. Une aulnaie marécageuse oligotrophe (C'est à dire sur sol pauvre) à sphaignes s'est installée dans la partie Sud-Ouest de l'ancien étang, le long de la Lienne.

La future gestion de cette partie centrale prévoit la réparation de 4 brèches dans la digue qui longe la berge droite de la Lienne sur près de 200 mètres.

Pourquoi ne pas prévoir, par la même occasion, l'installation d'un moine dans le coin Nord-Ouest de la digue afin de créer en même temps une sorte de bassin écreteur "naturel" pour la protection du bassin de la Lienne en cas de forte crue?

Cet espace d'eau calme et de tourbières devrait aussi permettre à la flore et la faune aquatique de mieux se développer et constituer un refuge lors des fortes eaux pour de trop rares ombres et chevesnes. L'ouvrage d'art devrait être accessible toute l'année et sa gestion pourrait être confiée à l'agent local du DNF.

La partie la moins intéressante de la réserve, du point de vue biologique, est située en rive gauche de la Lienne, le long de la N645. Ce secteur a été habité et un cabanon vient d'être rasé ainsi que les plantations exotiques éliminées.

Cette parcelle alluviale pourrait être mise à profit pour y creuser une mare de 1 à 2 ares augmentant ainsi la capacité d'accueil du site pour les batraciens, libellules,...

Sa profondeur serait au maximum de 2 mètres

au point le plus bas et les berges devraient présenter un profil en pente douce.

Son alimentation en eau serait assurée soit via un canal branché sur la Lienne, soit par les eaux pluviales et par la nappe.

La végétation environnante sera entretenue par une gestion en pré humide de fauche afin d'empêcher toute recolonisation ligneuse qui apporterait un ombrage néfaste à la mare.

Cette zone, d'accès aisé car située le long de la N645, pourrait utilement être affectée à des fins didactiques pour assurer la diffusion d'une meilleure connaissance des milieux humides.

Toutes les mesures de gestion proposées permettront de maintenir les végétations semi-naturelles ouvertes, en particulier celles des tourbières de vallée et des prés humides avec leur flore et leur faune caractéristiques dont les espèces protégées comme les Droseras, genévriers, sphaignes,...

De même, les aulnaises alluviales et marécageuses et les chênaies-boulaies seront préservées...et même encouragées.

Souhaitons donc longue vie à ce coin de nature privilégié de notre belle commune de Stoumont!

Vincent FRANK
pour l'a.s.b.l. Avala
vincent.frank@skynet.be
ou avala2011@yahoo.fr

[1] Méthode qui vise à tuer l'arbre sur pied en arrêtant à la base la montée de sève.



Assises de l'Eau en Wallonie

Celles-ci se sont tenues pour la troisième année consécutive le mercredi 16 mars 2011 à Jambes. L'occasion de rappeler et de soutenir le rôle central des communes dans la gestion de l'eau, ce bien si précieux.

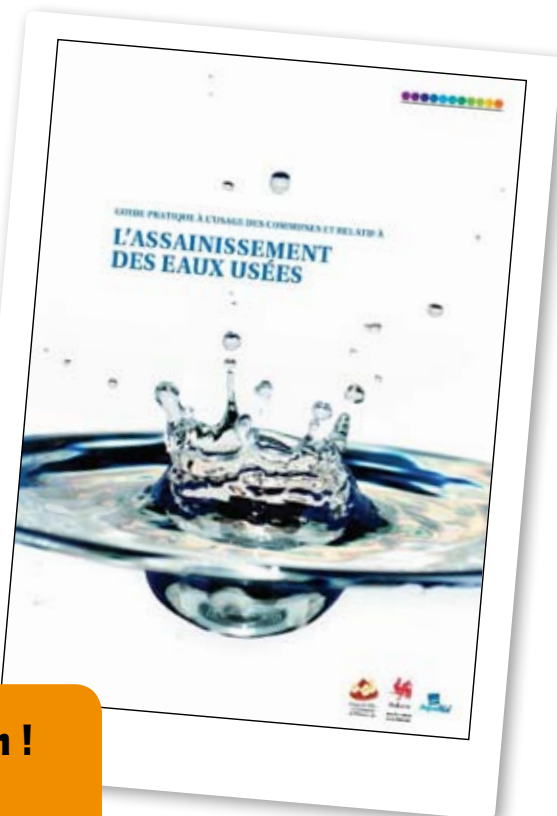
Les Assises de l'eau, évènement désormais reconnu des acteurs du secteur de l'eau et des représentants communaux, ont à nouveau réuni près de 300 personnes au complexe cinématographique Acinapolis de Jambes. Organisée par AQUAWAL, l'Union professionnelle wallonne des opérateurs publics du cycle de l'eau, et l'UVCW, l'Union des Villes et Communes de Wallonie, avec le soutien de la Wallonie, cette manifestation fut rehaussée par la présence de Monsieur Philippe HENRY, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité ainsi que par un représentant de Monsieur Paul FURLAN, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, en charge du Tourisme. AQUAWAL est l'Union professionnelle des opérateurs publics

du cycle de l'eau regroupant les principaux producteurs et distributeurs d'eau potable, l'ensemble des organismes d'assainissement agréés de la Région wallonne, ainsi que la SPGE.

AQUAWAL est une Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie. Celle-ci joue un rôle majeur dans le développement de la gestion intégrée du cycle de l'eau par bassins et sous-bassins hydrographiques en Wallonie.

A l'occasion de ces " Assises de l'eau en Wallonie ", AQUAWAL a édité un Guide Pratique à l'usage des communes, relatif à l'assainissement des eaux usées. Ce guide est disponible gratuitement en le téléchargeant sur le lien suivant <http://www.aquawal.be>

Paolo TATULLO



PROTEGEONS NOTRE EAU : elle est notre bien commun !

L'eau est source de vie. Elle est un bien commun indispensable à chacun d'entre nous.

Il est donc du devoir de tous de protéger sa qualité en tous lieux.

Notre fontainier Dominique Pierlot a constaté ce 2 juin 2011 la présence d'hydrocarbure dans un fossé jouxtant sa propriété à Roanne. Cette découverte d'hydrocarbures ou d'huile de vidange déversés en pleine nature n'est malheureusement pas un fait unique et isolé. Quand on sait qu'UNE SEULE GOUTTE d'hydrocarbure peut polluer un mètre cube (1.000 litres!) d'eau et la rendre impropre à la consommation, on peut imaginer les dégâts que de tels comportements peuvent engendrer.

Notre parc à conteneur est équipé pour recevoir, en toute sécurité, les huiles et hydrocarbures. Ils seront ainsi traités de façon adéquate et ne pollueront aucune eau.

Outre cet appel au sens civique et à la conscience de chacun, il est évident que toute infraction constatée sera systématiquement poursuivie et que son auteur aura à répondre des suites administratives, judiciaires et financières de son acte.

Une eau de qualité est vitale pour chaque habitant de notre commune.

Le Service Communal des Eaux.

Protocole 2011-2013 du Contrat de rivière de l'Amblève: plus de 800 actions en faveurs de nos cours d'eau



Derrière le nom « Contrat rivière », se cache un concept de gestion participative de nos cours d'eau basé sur la concertation, la coordination et le dialogue entre les différents acteurs du bassin hydrographique.

Lorsqu'il est apparu, en 2002, initié par les communes, le Contrat de rivière de l'Amblève n'était pas encore très connu. Depuis, son statut n'a cessé d'être valorisé et son rôle s'est accru.

A présent, il est désormais un outil indispensable de la gestion de l'eau. Il est devenu une véritable interface entre l'administration de la Région wallonne et l'ensemble des usagers de nos vallées : communes, riverains, agriculteurs, pêcheurs, industriels, gérants de camping, naturalistes, etc.

Fort de cet appui, toutes les communes du bassin et l'ensemble des partenaires du projet ont signé, le vendredi 28 janvier 2011 à Lierneux, leur troisième programme d'actions, pour les années de 2011 à 2013, en faveur de nos cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du sous-bassin hydrographique de l'Amblève.

Ce programme est composé de 804 actions concrètes en faveur de nos rivières (Amblève, Warche, Salm, Lienne et leurs affluents) réparties en 7 grands thèmes basés notamment sur les futurs plans de gestion du SPW :

- Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux pour en garantir la multiplicité des usages ;
- Déterminer un ensemble de mesures afin de diminuer les dégâts dus aux phénomènes d'inondations ;
- Développer les activités économiques et le tourisme dans le respect du milieu aquatique et des ressources en eau du bassin ;
- Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine naturel ;
- Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine culturel lié à l'eau ;
- Améliorer l'information et la concertation entre les différents usagers de la rivière ;
- Mettre en place les moyens nécessaires pour assurer le suivi du Contrat de rivière.

Même si des résultats importants ont pu être enregistrés pour l'amélioration de nos cours d'eau ces dernières années, nous ne pouvons nous arrêter au milieu du gué. Il y a encore beaucoup à faire. Les 16 communes du bassin, dont celle de Stoumont, l'ont bien compris et continuent à s'engager

et à se regrouper autour de ce magnifique projet. Aucune contrainte financière ou pénale n'est nécessaire : la volonté commune d'avancer vers un objectif où nous avons tous à y gagner suffit pour que ça marche!

Au total, ce sont 87 maîtres d'œuvres, publics et privés, qui ont compris l'utilité de leur adhésion, de leur apport et de leur collaboration à cette noble opération.

Jean-Pol Bleus, président du CRA disait encore dans son discours que « notre patrimoine ne se limite pas aux structures architecturales bâties mais comporte également des richesses naturelles à la fois source de beauté, réservoir écologique et atout touristique, une de ces différentes vocations ne devant pas se développer au détriment des autres.

Ce patrimoine est grandement menacé par notre négligence et notre insouciance, par sa surexploitation, par l'égoïsme et l'incompréhension de certains qui en voudraient l'usage exclusif à leur seul profit. La rivière, comme tout milieu naturel, n'est pas une « chasse gardée ». Elle doit être un lieu de rencontre où diverses activités se développent en harmonie et dans le respect de sa pérennité.

La première ambition de notre Contrat de rivière est de s'inscrire dans cette philosophie de développement durable ».



Monsieur Philippe Goffin se voit remettre le Trophée QVW 2011.



Vues de l'assemblée lors de la cérémonie et du cocktail dans la salle du Vicinal à Lierneux



Exemple d'action réalisée dans la commune de Stoumont : réparation d'une passerelle sur la Liègne



La cellule de coordination du Contrat rivière Amblève asbl
Place Saint Remacle, 32 à 4970 Stavelot
Tél : 080/282.435
Site internet : www.crambleve.com



Placement d'une station d'épuration de 150 EH à Chevron

Le 01 mars 2011, la Commune de Stoumont a procédé à la mise en route d'une nouvelle station d'épuration (Step) à Chevron.

Cette Step, agréée par la Région Wallonne, est conçue pour recevoir et traiter un volume d'eaux usées représentant la consommation normale moyenne de 150 personnes (150 Equivalent Habitants), soit 22,5 m³ par jour.

L'objectif retenu est de garantir deux cycles complets de traitement par jour, en veillant à calibrer le point de fonctionnement afin que ces deux cycles coïncident avec les deux pointes de débit qui caractérisent ce type de collectivité.

Principe de fonctionnement :

Le procédé « boue activée » consiste à injecter de l'air dans le réacteur biologique afin de brasser les eaux usées tout en alimentant en oxygène les bactéries qui circulent dans la liqueur mixte.

Les opérations de décantation, aération, clarification se font dans une seule cuve.



Les différentes phases du traitement sont les suivantes :

- Remplissage : les eaux usées entrent dans la station via le tampon de tête.
- Activation/Réaction : Insufflation d'air au moyen d'une rampe de diffusion.
 - > Pour alimenter en oxygène les bactéries aérobies.
 - > Pour brasser les eaux usées, ce qui homogénéise la liqueur.
- Décantation/Clarification : Floculation des boues.

- Evacuation de l'eau traitée.
- Repos.

Toutes les installations de cette STEP sont enterrées et ne génèrent donc aucun impact environnemental.

La zone concernée par cette installation est en cours d'aménagement pour en faire un espace de détente et de convivialité.

Paolo TATULLO
Echevin des Travaux

En quelques chiffres :

Station Airoxy (marque déposée) : 34,8 m³ - longueur 5,80 m - largeur 2,00 m - hauteur 3,00 m.

Silos à boue : 15.000 litres - longueur 3,50 m - largeur 2,18 m - hauteur 2,24 m.

Tampon de tête : 6.000 litres - longueur 2,19 m - largeur 1,39 m - hauteur 2,10 m.



Visite de la Régie Communale de distribution d'eau de la Commune de Saint-Vith

Le 25 mai 2011, une délégation de l'Administration Communale de Stoumont était invitée à Saint-Vith pour visiter les installations de distribution d'eau.

Cette commune étant, en de nombreux points, similaire à Stoumont, l'occasion était vraiment intéressante de comparer notre savoir faire dans le domaine de la gestion de l'eau.

Le responsable du service, Monsieur Servais, nous a donné d'excellentes explications sur le réseau communal de distribution d'eau.

Nous l'en remercions chaleureusement.

COMMUNE DE SAINT VITH (12/2010)

Nombre d'habitants	9.375
Nombre de ménages	3.837
Nombre de localités	31
Superficie (Km²)	147
Routes (Km²)	552



Réfection du « Pas Bayard » de Stoumont

Le Pas Bayard est un bloc de quartzite de forme quadrangulaire long de 1,20 mètre et large de 60 centimètres, garni d'une cuvette conique de 25 centimètres sur 15 et d'une profondeur de 30 centimètres.

Celle-ci représente, d'une façon troublante, le pas d'un cheval.

La légende raconte que ce serait la marque du sabot du cheval Bayard qui aurait permis aux 4 fils Aymon de franchir l'Amblève d'un seul bond.

L'eau qui stagne dans le creux de la cuvette aurait des vertus de guérison pour les affections de la vue et un moyen de lutte contre les verrues.

Les géologues attribuent pourtant cette cuvette à un phénomène d'érosion naturel dû à des impuretés sédimentaires contenues dans ce roc.

Malheureusement, cette pierre fut cassée en 2003 lors de travaux de débardage.

En 2009, l'Administration communale de Stoumont décide de procéder à la nécessaire réparation de ce patrimoine communal.

C'est l'entreprise Liégeois de Battice qui a réalisé un travail exceptionnel en redonnant une nouvelle vie à ce roc.

12 juin 2009 : Départ vers Battice pour un sérieux lifting, à savoir :

- Nettoyage à l'eau chaude sous pression.
- Remise en place des différents morceaux identifiés et collage des parties principales.
- Collage et injection des fissures à la résine.
- Brochage de la pierre.
- Réparations des parties manquantes au mortier minéral.
- Léger sablage de l'ensemble.

15 octobre 2009 : Retour au bercail et remise en place dans son milieu naturel.

Paolo Tatullo
Echevin des travaux



morceaux





Le « Pas Bayard » cassé en 2003



Chargement le 12 juin 2009 vers Battice.

Pour découvrir cette pierre mystérieuse, prenez la route de Stoumont vers Desnié. A hauteur de la borne KM 14, tournez à droite. Le chemin vous conduira au « Pas Bayard ».




Remise en place, en atelier, des différents identifiés et collage des parties principales.




Retour de Battice le 15 octobre 2009.



Mise en place dans son milieu naturel.



Jardiner au Naturel à Stoumont, c'est facile!



02/07/2011
18/09/2011

Des habitants de la Commune
vous ouvrent leur jardin et
partagent leurs savoir-faire.

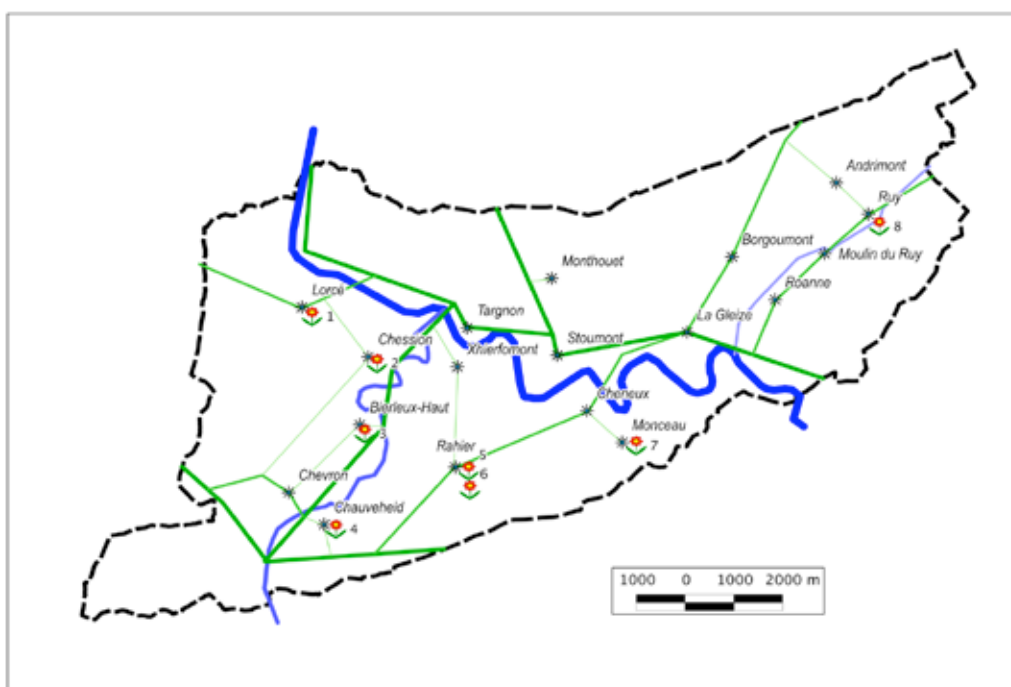
Contact : 080/29.26.66 ou 0471/88.00.51
Anne Lejeune, A.C. de Stoumont

PCDN de la Commune de Stoumont
Plan Communal de Développement de la Nature

Jardiner au naturel à Stoumont, c'est facile !

« À vous qui avez l'envie de commencer un potager, aux amateurs de fruits et légumes frais, tout droit sortis du jardin, aux passionnés du jardinage productif, savez-vous qu'il existe des moyens simples et efficaces de se passer des produits chimiques qui empoisonnent notre environnement et finalement nos aliments ? Vous êtes-vous déjà demandé si les insecticides ne détruisaient pas de précieux auxiliaires (par la même occasion) ? Et si le désherbant avait des effets secondaires ? Parce que la biodiversité est vitale pour nous et les générations qui suivent, dans le cadre du plan communal de développement de la nature, nous vous proposons l'action : **"Jardiner au naturel à Stoumont, c'est facile !"** Des jardiniers de la commune vous livreront leurs trucs et astuces pour produire sans détruire, pour obtenir des récoltes abondantes et saines sans recourir à la chimie, en travaillant avec la nature. Le 2 juillet et le 18 Septembre, ils vous ouvriront les portes de leurs petits (ou grands) paradis et tenteront de répondre à vos questions. Ça vaut le détour ! »

Le groupe communication du PCDN de Stoumont



Nom	Adresse	2-juin	18-sep	N°	Horaire
Famille Remy	Lorcé, 1	oui	oui	1	10-17h
Joseph Biersart	Chession, 1	oui	oui	2	10-12h
Thomas Lauwers	Bierleux-Haut, 16	oui	oui	3	10-17h
Famille Counasse	Chauveheid, 47	oui	oui	4	13-17h
Famille Lorent	Rahier, 56	oui	oui	5	10-17h
Mini potager de l'école de Rahier	Ecole de Rahier	oui	oui	6	10-12h / 13-17h
Famille Matagne	Monceau, 21	oui	oui	7	10-17h
Bernadette Kerckhofs, Christa et Francis	Ruy, 44	oui	non	8	10-17h
Stand Nature & Progrès	Ecole de Rahier	oui	oui	6	10-17h
Atelier « découverte des insectes »	Ecole de Rahier	oui	oui	6	14-17h

Accueil Temps Libre (ATL)



Plaine de vacances et Stages d'été 2011

Comme l'année dernière, la plaine de vacances agréée par l'ONE est ouverte à Rahier pendant 4 semaines du 15 juillet au 15 août, pour tous les enfants de 3 à 12 ans. Elle rencontre un vif succès et certaines semaines sont déjà complètes.

Cet été, le service ATL organise 3 nouveaux stages à La Gleize :

Kids dream pour les 3-12 ans, avec Karim (professeur de danse) et Belgazou (conteuse et comédienne) et Théâtre pour les grands de 9 à 14 ans, avec Marie-Laure Vrancken (comédienne et animatrice théâtre).

Tous les renseignements concernant ces stages et plaine peuvent être obtenus au service

Accueil Temps Libre de la commune (Anne Lejeune 0471 88 00 51)

Enfin, les 4 ASBL stoumontoises (Le Fagotin, Val de Lienne, TC La Gleize et TC Chevron) offrent des stages « ferme et nature » ou sportifs bien connus de tous. Si vos enfants n'y ont pas encore participé, inscrivez-les sans crainte : l'encadrement est professionnel et la semaine laisse un souvenir inoubliable et fait parfois naître des vocations de naturaliste, cavalier ou champion de tennis !

Chaque enfant stoumontois, inscrit à un stage dans ces 4 ASBL et aux nouveaux stages de

La Gleize, recevra un « Bon » pour le subsidé communal. Ces « Bons » devront être complétés par vos soins et renvoyés à l'Administration avant le 1er décembre 2011. Le subsidé vous sera ensuite versé début 2012.

Vous pourrez également bénéficier de déductions fiscales et de primes de votre mutuelle, sur base des attestations que vous demanderez aux responsables des ASBL ou du service ATL.

Ne tardez pas à inscrire vos enfants, vous trouverez les coordonnées des responsables dans le tableau ci-dessous.





Tableau récapitulatif des stages subsidiés : par âges, dates, lieux.

DATES	Plaine de vacances communale	Le Fagotin, ASBL	Val de Liègne, ASBL	Tennis-club de la Gleize, ASBL	Tennis-club de Chevron, ASBL	Nouveaux stages
Du 4 au 8 juillet 2011		3-15 ans	6-14 ans poney/musique			
Du 11 au 15 juillet 2011		3-15 ans	6-14 ans poney/photo-nature/tennis		5-16 ans 1/2 journées ou + équitation	3-12 ans Kids dream
Du 18 au 22 juillet 2011	3-12 ans	3-15 ans internat 7-13 a.	6-14 ans poney/multisport			
Du 25 au 29 juillet 2011	3-12 ans	3-15 ans	4-14 ans poney/nature Boutchous	5-15 ans		
Du 1 au 5 août 2011	3-12 ans	3-15 ans				9-14 ans Théâtre
Du 8 au 12 août 2011	3-12 ans	3-15 ans internat 7-13 a.	9-18 ans internat MLS	5-15 ans		
Du 15 au 19 août 2011		3-15 ans	4-14 ans poney/multiacti Boutchous			3-12 ans Kids dream
Du 22 au 26 août 2011		3-15 ans	6-16 ans rando/nature			
Du 29 au 31 août 2011		3-15 ans internat 7-13 a.				
Prix (5 jours) *	25 €	94 €	85 - 130 €	70 €	40 ou 105 €	60 €
Subside communal **		-25 €	-25 €	-25 €	-12,5 € ou -25 €	-25 €
Lieux d'accueil	Ecole communale de Rahier	Route de l'Ambève 56, Stoumont	Neufmoulin, 27 Chevron	Rue de l'Eglise,13 La Gleize	Habiémont, 13 Chevron	Ecole communale La Gleize
Inscriptions Contacts :	Service ATL 0471 88 00 51 anne.lejeune@stoumont.be	Le Fagotin 080 78 63 46 info@fagotin.be	Val de Liègne 0477 30 59 96 M-N Maron val.de.liègne@live.be	TC La Gleize 0497 55 87 89 Stéphan Godart stephan.godart@skynet.be	TC Chevron 0498 42 81 65 Guy Vande Lanoitte secretariat@tcchevron.be	Service ATL 0471 88 00 51 anne.lejeune@stoumont.be

*ces prix sont indicatifs, ils peuvent varier selon les activités proposées.

** un subside de 25 € par enfant de moins de 12 ans, domicilié dans la commune de Stoumont, pour un stage à temps plein, dans chaque ASBL. Au TC Chevron, le subside est de 12.50 € pour un stage de 5 demi-journées.



« Au fil de l'eau... avec Marcellin La Garde et ses légendes du Val d'Ambève »

« Ici se déroulèrent des faits importants qui associent le folklore et le paysage, l'imaginaire et le réel. Heureuse conjugaison vous mettant sous le charme de la découverte. Les légendes que Marcellin La Garde rassembla meublent ses collines. En écoutant chanter la rivière, lisez ces légendes qui englobent l'âme d'un pays aimé. »

Georges Dopagne



CENTRE CULTUREL
DE STAVELOT



A l'occasion du 120ème anniversaire de la mort de Marcellin La Garde, magistral conteur et enfant de chez nous, le Contrat de rivière de l'Ambève, le RSI de La Gleize et le Centre Culturel de Stavelot se sont associés pour agrémenter les rives de l'Ambève des légendes de l'auteur.

Le vendredi 29 avril à 17 heures aux « Ecuries de la Reine » à La Gleize ont été inaugurés 10 panneaux reprenant des légendes de Marcellin La Garde illustrés par Jean-Marie Winants.

Les panneaux ont été conçus et placés aux emplacements mêmes des faits décrits, entre Amel et Comblain, le long du sentier de grandes randonnées qui suit la rivière.

Dans une terre d'histoire comme la nôtre, au creux de vallées à la nature largement préservée, dont la renommée touristique n'est plus à faire, le folklore et la tradition occupent une

place non négligeable. Notre intervention s'inscrit dans une démarche de valorisation touristique et culturelle.

La présentation des panneaux, des dessins originaux et des livrets en français, en allemand et en néerlandais a été faite autour d'un verre de l'amitié.

Contrat de rivière pour l'Ambève asbl Cellule de Coordination

Place Saint-Remacle, 32 à 4970 STAVELOT
Tél. : 080/282.435 - Fax : 080/511.950
GSM : 0494/89.31.81
E-mail : crambleve@gmail.com

Pour l'ensemble des partenaires,
Christine Heinesch

La Belgacom Belgian MTB était à Stoumont !

Le samedi 14 mai dernier, la première manche de la Belgacom Belgian MTB Grand Prix s'est installée à Stoumont. Notre région se prêtant particulièrement bien à ce genre de sport, c'est à Targnon que la journée s'est déroulée. Voici une compétition de haut niveau qui a drainé beaucoup de monde dans notre commune.

Après avoir suivi les équipes de jeunes, de dames, la manche du Belgian Mountainbike pouvait commencer !

Des grands sportifs tel que : Sven Nys (BE), double champion de Belgique de cyclo cross, Julien Absalon (F), double champion olympique ainsi que José Hermida (SP), le champion du monde.

Tous ont pris le départ d'une course pleine d'embûches, sur un circuit technique et physique. Dès le début, Julien Absalon a pris la tête et a terminé la course avec 5 minutes d'avance sur Sven Nys. Quant à José Hermida, suite à une chute, il a été contraint à l'abandon.

Nous espérons pouvoir encore accueillir chez nous, des grands noms du monde sportif et de telles manifestations.

Yvonne VANNERUM
Echevine en charge des Sports

Le Mérite Sportif 2010

Cette année, nous avons décerné le titre du Mérite Sportif à une personne pratiquant un sport peu connu mais qui chez nous fait vibrer les petits comme les grands : les courses de caisses à savon.

Notre champion s'est initié tôt à ce sport : la première fois en empruntant une caisse à savon à son voisin. Puis en 2005, il participe au « Trophée des Petits Patelins » sur notre commune et il se classe à la 3ème place de ce championnat !

Les années suivantes tout en continuant le championnat de Haute-Ardenne : « Trophée des Petits Patelins (TPP) », il participe à des courses européennes avec les résultats suivants :

2008 : 1er du TPP et il gagne une manche de la coupe d'Europe à La Roche.

2009 : 1er du TPP et il termine 4ème à la coupe d'Europe à Versfeld en Allemagne.

En 2010, il passe à la catégorie adulte, là où le niveau est plus haut et où la concurrence s'acharne. Mais il s'accroche et termine à la 4ème place du TPP.

Il décroche deux manches de la coupe d'Europe, l'une en mai et l'autre en juillet. Il est dès lors sacré champion d'Europe 2010 ! Quelle récompense !

Devant affronter des adversaires de taille et de pays différents (Tchéquie, Suisse, France, ...) c'est sans découragement et plein de motivation, qu'en 24 courses, tous championnats confondus, il est sacré champion !

C'est pour tout cela que nous le félicitons et que nous sommes fiers de remettre le titre du mérite sportif 2010 de Stoumont à Monsieur Pierre CESAR.

Yvonne VANNERUM
Echevine en charge des sports.



« Je lis dans ma commune »

Le 30 avril dernier, à la salle de l'ancienne « Ecole des filles » de Stoumont, nous avons organisé la journée « Je lis dans ma commune ».

La conteuse « Belgazou » avec tout son talent nous a plongé dans les livres enchantés d'une bibliothèque merveilleuse.

Dans un premier temps, nous sommes partis avec des rythmes africains découvrir la vie d'un petit village où les femmes faisaient grève pour vivre en paix avec les autres peuplades.

Ensuite, nous sommes partis à la rencontre de l'Océanie où une multitude d'odeurs de plantes nous laissait rêveurs. De retour à Paris pour découvrir l'art et imaginer des œuvres faites par chacun avec de l'argile.

Dans un autre livre, nous étions en Chine et là, il s'agissait de cuisine. Je peux vous dire que certains avaient l'eau à la bouche rien qu'à écouter... C'est dire la magie des livres !

Le voyage s'est terminé par un voyage au Canada avec ses grandes étendues de forêts.

Merci à « Belgazou » pour cette matinée bien agréable et à Monsieur Claude DEGAYE, notre bibliothécaire qui permet à chacun de venir découvrir les nombreux livres mis à la disposition de nos citoyens à la Bibliothèque de Stoumont.

Les participants ont eu la joie de recevoir des chèques-lire.

Yvonne VANNERUM
Echevine en charge de la Bibliothèque



Spectacle au « Trocadéro »

C'est le 6 février dernier, et pour la deuxième année consécutive, que nous nous sommes rendus, pour une après-midi bien agréable et récréative, à Liège au Trocadéro.

Dès notre arrivée, certains se sont regroupés autour d'un bon verre pour commencer à festoyer mais dès que la sonnerie a retenti, nous nous sommes bien installés dans nos fauteuils et nous étions prêt à assister au spectacle : « La féerie à la folie ».

Tout un programme !

Quel spectacle haut en couleurs ! Ce fut un véritable défilé de costumes, de plumes, de strass et de décors qui changeaient à une vitesse folle. Que ce soit les danses, les chants, les sketches, rien n'était laissé au hasard !

Bref, un spectacle qui nous a éblouis et qui restera dans nos mémoires.

Cette année, nous étions nombreux et le car était complet. Ce qui nous a permis de prolonger notre sortie jusqu'en soirée. Après le spectacle nous nous sommes dirigés vers le restaurant « Aux Commérages » où un repas chaud nous était servi.

Mais le temps passe trop vite quand on s'amuse et ce fut déjà l'heure du retour.

Nous sommes rentrés à Stoumont avec une seule question en tête : à quand la prochaine sortie ?

Yvonne Vannerum

L'Echevine en charge des aînés



Huit tonnes de vêtements récoltés sur notre commune en 2010

Nous connaissons tous les « bulles à vêtements » disséminées par l'asbl TERRE sur notre commune.

Nous sommes nombreux à y porter (emballé, s'il vous plaît...) nos vêtements dont nous n'avons plus l'usage.

L'asbl TERRE nous a communiqué les chiffres de ses collectes en 2010 sur notre commune. Et ce n'est pas moins de 7.964 kilos de textile qui ont été ainsi récoltés.

Ce tonnage a été traité comme suit :

- 60,0 % de vêtements réutilisés ;
- 28,8 % de vêtements recyclés en fibres ;
- 11,2 % de déchets.

Ces chiffres montrent l'importance de nos petits gestes réguliers vers ces bulles à vêtements, à la fois en réutilisation directe vers les plus démunis et, également, en terme de recyclage.

Merci à vous tous et soyons donc de plus en plus nombreux à utiliser ces bulles à vêtements !

Plan Communal de Développement de la Nature – PCDN

Au sein du PCDN, un groupe de personnes a organisé, le 26 mars dernier à la salle de Lorcé, une soirée débat dans la cadre de la semaine sans pesticides.

Nous avons pu assister à la projection du film de Coline SERREAU : « Solutions locales pour un désordre global ».

Pas moins d'une centaine de personnes avaient fait le déplacement pour cette soirée.

Le débat a permis d'échanger des idées et de chercher des solutions pour mieux soutenir nos agriculteurs afin que chacun puisse trouver une alimentation saine sans pesticides.

En fin de soirée, Philippe COUNASSE, agriculteur à Chauveheid, nous a proposé une dégustation de ses excellents fromages bio.

Si vous le souhaitez vous pouvez toujours rejoindre le groupe du PCDN.

Pour le PCDN,
Yvonne VANNERUM

Un arbre, un enfant

C'est le samedi 19 mars dernier que nous nous sommes réunis à Rahier pour mettre à l'honneur les 23 bébés nés en 2010 de parents habitants de la commune de Stoumont.

Comme chaque année, nous avons organisé une petite cérémonie. Cette matinée a commencé par la plantation d'un arbre : un châtaigner. Ce sont papa, maman et même bébé qui ont planté cet arbre.

Le geste de planter un arbre peut paraître symbolique mais c'est déjà une façon de prendre conscience que la nature est très importante et que nous devons aider à conserver la biodiversité de notre écosystème.

Le châtaigner est un arbre qui peut atteindre les 35 mètres de hauteur et vivre plusieurs siècles. Cet arbre porte des fruits comestibles

et je ne m'étonnerais pas d'ici quelques années si j'entends dire que des enfants sont à la maraude...

Après ce petit exercice vivifiant, par cette froide matinée de mars, nous nous sommes retrouvés à l'ancien Château de Rahier où nous avons distribué les primes communales de naissance et où nous avons pu prendre l'apéritif dans une ambiance chaleureuse et conviviale afin de fêter les nouveaux nés de Stoumont.

Yvonne VANNERUM
Echevine en charge de la Petite Enfance





Réalisation de murets en moellons au pont situé près de l'ancienne usine de Bru

C'est en juin 2009 qu'un violent orage dévaste complètement un petit pont à Bru. Force est de constater que tout l'ouvrage est à refaire.

Après les travaux de reconstruction réalisés en 2010, réalisé remarquablement par l'équipe de machinistes constituée de Luc Gabriel et

Alain Résimont, il restait à sécuriser le pont au moyen de deux petits murets en moellons.

Ce travail fut confié à une de nos équipes spécialisée en maçonnerie composée de Frédéric Siquet et d'Eric Garsou.

Au moyen de moellons de récupération, nos

deux compères ont réalisé un travail remarquable que nous tenions à partager avec vous.

Frédéric, Eric, toutes nos félicitations pour ce magnifique travail.

Paolo Tatullo
Echevin des Travaux



Avant



Pendant



Après

Nouveau véhicule pour le chef des ouvriers

Le 19 janvier 2011 restera gravé dans la mémoire de notre chef des ouvriers, Francis Dogne.

En effet, ce jour là, le « mémorable » 4 x 4 Honda Noir avec plus de 247.000 kilomètres au compteur est remplacé par une Dacia Duster flambante neuve 4 x 4 de couleur gris platine.

Ce beau véhicule, entièrement équipé, sillonne routes et campagnes de notre commune pour répondre à toutes les attentes de la population Stoumontoise.

C'est donc avec un réel enthousiasme que notre 1er échevin, Paolo Tattullo, a procédé à la remise des clefs de ce nouvel outil au garage Central de Waimes.

Alain Lambert
Agent Technique communal



Une artiste peintre d'exception ... à Stoumont

Madame Yvonne Lambert, est une peintre de renommée nationale, élève de l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers.

Yvonne Lambert est née à Anvers. Cette habitante de Moulin-du-Ruy, aime peindre toutes les fleurs et les scènes de la vie d'antan.

Toutes les fermettes avec colombages de son beau village sont admirablement peintes par Yvonne Lambert.

C'est ainsi que cette artiste simple, discrète, a reçu plusieurs prix et médailles et notamment :

- 3 médailles d'or internationales à Charleroi.
- Prix public à l'exposition Cercle des Beaux-Arts à Verviers, lauréate en 1981
- Une médaille d'or au Cercle International d'Arts classiques à Bruxelles,
- La Palme d'or à Monte-Carlo, membre de vie de l'Académie Européenne des Beaux-Arts.

Cette grande dame de chez nous, dont la simplicité, le dynamisme, le goût pour l'art, l'enthousiasme sont être mis en évidence au travers des plus beaux coins de Stoumont et d'ailleurs qui ont été immortalisés sur des toiles qui se retrouvent tant en Belgique qu'à l'étranger.

Cette note d'allégresse lumineuse dont rayonnent les œuvres de cette artiste sont de mille reflets et donnent une image joyeuse qui fait chanter notre terroir.

Cette belle exposition d'Yvonne Lambert, était présentée à l'Office de Tourisme de Stoumont tous les jours du 14 mai au 14 juin inclus de 10 à 16 h.

Paolo TATULLO
Echevin du Tourisme





Jo Mikyn ...A la recherche de la lumière perdue



Les expositions se succèdent dans l'entité communale de Stoumont, mais, cette fois-ci, surprise et atout sont au rendez-vous.

Le vernissage a eu un cadre extraordinaire : celui de la maison forte de Rahier qui prêtait ses cimaises à la peinture pour la première fois. L'évènement était par ailleurs créé par l'artiste invitée : Jo Mikyn, coréenne installée à Paris est formée aux beaux arts de Séoul et de Paris. Elle a récemment séjourné à Ery le Châtel en France dans l'Aube, communauté avec laquelle Stoumont est jumelé.

Les œuvres qu'elle présente sont surprenantes et montrent un style personnel.

Les visiteurs, nombreux, n'ont plus à évaluer un paysage et sa beauté laissant de côté le créateur. « C'est un paysage » entend on, où est l'artiste, est ce une photo ou une peinture ?

Dans l'exposition qui nous est proposée, il y a un travail sur la lumière qui laisse apparaître des formes végétales dans la légèreté évanescence d'un brouillard matinal. Nous entrons là à regard feutré de l'autre côté du miroir.

Cet imaginaire est encore plus développé dans la série de tableaux intitulés coquelicot. Ne cherchez pas à reconnaître la fleur, l'artiste n'en a retenu que l'étamine. Tout s'organise ou se réorganise autour de ces formes. Une

composition cruciforme apparaît qui appelle à la réflexion. Le bord extérieur de l'œuvre nous capte et nous conduit vers un centre qui est lumière qui nous aspire. Une entrée dans un rêve avec des couleurs ou des formes qui soutiennent l'imagination. Les pétales se drapent des plus élégants et chatoyants. Une technique qui utilise le crayon ou l'acrylique avec un travail à parti d'outils divers qui offrent un rendu jamais vu jusqu'alors. Ces belles créations seront ensuite exposées du 14 juin au 2 juillet à l'office du tourisme de Stoumont.

Paolo Tatullo
Echevin du Tourisme



Conseils communaux du 7 décembre 2010 au 28 avril 2011

Conseil communal du 7 décembre 2010

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur le budget 2011 de la Fabrique d'église de Chevron avec une intervention communale de 7.176 eus à l'ordinaire.

Il décide, à l'unanimité, de ne pas émettre d'avis sur les points soumis à l'ordre du jour des assemblées du 22.12.2010 de l'Intercommunale AIVE du 17 décembre 2010.

Il décide, par 8 voix pour et 1 abstention, d'approuver l'ordre du jour de l'AG des Associés de l'Intercommunale Centre funéraire de Liège et environs.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver l'ordre du jour.

- de l'AG de l'intercommunale SLF Finances du 21 décembre 2010 ;

- de l'AG de l'intercommunale SLF SCIRL du 21 décembre 2010 ;
- de l'AG de l'Intercommunale SPI+ du 21 décembre 2010 .

Il décide, par 4 voix pour et 5 abstentions, de ne pas approuver l'ordre du jour de l'AG de l'Intercommunale FINIMO du 27 décembre 2010.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la fourniture et le placement à l'école communale de La Gleize:

- de radiateurs (devis estimatif de 2.800 eus).
- d'un revêtement de sol (devis estimatif de 4.800 eus).
- de tables, de chaises et de bancs pour le réfectoire (devis estimatif de 9.700 eus).

Il décide, par 5 voix pour et 4 contre, compte tenu des promesses de subsides, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la transformation de l'ancien presbytère de Stoumont en 2 logements sociaux (devis estimatif de 230.284 eus hors frais).

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la remise en état de sentiers, chemins agricoles et promenades dans la Commune de Stoumont.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le plan d'action annuel 2010-2011 pour l'Accueil Temps Libre des enfants.

Conseil communal du 30 décembre 2010

Le Conseil, par 6 voix pour, 4 contre et 1 abstention, émet un avis favorable sur la modification budgétaire 2010/1 de la Fabrique d'église de Moulin du Ruy ;

Il émet, à l'unanimité, un avis favorable sur :

- la modification budgétaire 2010/2 de la Fabrique d'église de Moulin du Ruy ;
- le compte 2009 de la Fabrique d'église de Stoumont avec une intervention communale de 9.631 eus à l'ordinaire et de 121.688 eus à l'extraordinaire ;

Il émet, par 7 voix pour et 4 abstentions, un avis favorable sur le budget 2011 de la Fabrique d'église Saint Hubert de Stoumont, avec une intervention communale de 18.573 eus à l'ordinaire et de 22.437 eus à l'extraordinaire.

Il émet, à l'unanimité, un avis favorable sur :

- le budget 2011 de la Fabrique d'église de Rahier avec une intervention communale de 1.000 eus à l'ordinaire et de 6.500 eus à l'extraordinaire ;
- le budget 2011 de l'église protestante

d'Aywaille avec une intervention communale de 1.386 eus à l'ordinaire.

Il décide, par 6 voix pour et 5 contre, d'établir le règlement de redevance 2011 sur la consommation de l'eau, avec un coût-vérité fixé à 2,18 eus/m³.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour des travaux de protection de plants forestiers contre les dégâts de gibier en forêt communale (estimation 13.790 eus).



Il décide, à l'unanimité, de proposer l'élargissement d'une partie du chemin n° 90 à l'atlas de La Gleize, et d'acquérir l'emprise décrite à titre gratuit.

Il décide, par 6 voix pour et 5 abstentions, d'adapter le règlement communal d'octroi d'une prime à la construction (750 eus + 500 eus par enfant à charge).

Il décide, à l'unanimité, d'adapter le règlement

communal d'octroi d'une prime à la reconstruction.

Il décide, par 6 voix pour et 5 abstentions, d'arrêter le règlement applicable en matière de délinquance environnementale.

Il décide, par 6 voix pour et 5 abstentions, de solliciter la collaboration d'un agent sanctionneur provincial afin de poursuivre les infractions prévues dans les règlements et or-

donnances de police adoptés par le Conseil communal.

Il décide, par 8 voix pour et 4 contre, d'adhérer au principe de constitution de l'ASBL « Kadri-culture » comme forme juridique de gestion d'un Centre Culturel pluricommunal pour les communes de Lierneux, Stoumont, Trois-Ponts et Vielsalm et d'adopter les statuts de l'ASBL et le règlement d'ordre intérieur.

Séance conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale du 9 février 2011

Le Président du CPAS donne lecture :

- du rapport annuel relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du C.P.A.S. et de la Commune ;
- de la note de politique générale 2011 du C.P.A.S..
- du rapport sur le budget de l'exercice 2011 du C.P.A.S.

Conseil communal du 9 février 2011

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver les budgets 2011 du C.P.A.S.

- le budget ordinaire comportant une prévision de 841.358 eus en recettes et de 841.358 en dépenses, avec une intervention communale de 272.399 eus ;
- le budget extraordinaire comportant une prévision de 20.500 euros en recettes et de 20.500 eus en dépenses.

Il décide, par 6 voix pour et 4 contre, d'approuver les budgets communaux 2011.

- le budget ordinaire avec des prévisions de 5.537.955 en recettes et de 5.166.046 en

dépenses, soit un boni présumé de 371.909 eus ;

- le budget extraordinaire équilibré à 5.069.468 eus.

Il décide, à l'unanimité, de déléguer au Collège communal le pouvoir de choisir le mode de passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services et d'en fixer les conditions pour les investissements ne dépassant pas 7.500 eus hors TVA par marché global.

Il décide d'adapter le tableau des subventions octroyées pour 2010 aux associations

en fonction des décisions prises par le Conseil.

Il décide, à l'unanimité, d'acquérir pour cause d'utilité publique, une emprise d'une superficie de 13 ares dans les bois sis au lieu dit « Sous Cour » à La Gleize.

Il décide, avec 7 voix pour et 4 abstentions, d'approuver la convention entre la commune, la Province de Liège et la Société Wallonne du Logement dans le cadre de la subvention de 22.000 eus accordée par la Province pour création de 2 logements publics à Stoumont.

Il décide, par 5 voix pour et 5 contre, de ne

Conseil communal du 10 mars 2011

pas approuver le marché de services à conclure pour l'extension du réseau communal de distribution d'eau de Cour à Andrimont.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier des charges et le mode de passation du marché pour la désignation d'un auteur de projet pour la création d'une voirie forestière dans le domaine communal de Borgoumont.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la réalisation des travaux de ravalement du mur d'enceinte nord du cimetière de Moustier (estimation 7.920 eus).

Il décide, à l'unanimité, d'approuver l'adhésion au droit de tirage 2010-2012 et de solliciter la subvention auprès du Service Public de Wallonie pour des travaux aux voiries communales.

Dans ce cadre, il approuve le cahier des charges pour la désignation d'un auteur de projet pour la réfection de la traversée de Chession à Lorcé et du chemin Jacquet à La Gleize.

Il désigne, à l'unanimité, les représentants communaux à l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège (A.I.D.E.).

Il décide, à l'unanimité, de ratifier la délibération du 11 février 2011 par laquelle le Collège communal a approuvé l'avenant

n° 1 au protocole d'accord financier et à la convention des coopérateurs dans le cadre de la révision des taux d'intérêts pratiqués pour les avances gagées lors de la constitution de l'Intercommunale AQUALIS.

Il décide, à l'unanimité, de solliciter l'Etat fédéral en vue d'une réduction de la T.V.A. de 21% à 6% sur les travaux de réfection de voirie ainsi que sur les travaux améliorant la protection contre les inondations le long des cours d'eau.

Il décide, à l'unanimité, d'établir une redevance communale pour la délivrance par l'administration de photocopies de documents administratifs à l'exclusion de tout document privé.

Il décide, par 7 voix pour et 4 contre, d'octroyer les subventions aux associations telles qu'elles sont prévues au budget communal 2011.

Il décide, à l'unanimité, d'inscrire un montant de 249.286 eus au budget communal 2011 à titre de dotation prévisionnelle à attribuer à la zone de police.

Il décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur les comptes de la saison 2009/2010 de l'Etoile Forestière Stoumontoise.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de pas-

sation du marché pour la conclusion d'un emprunt :

- pour l'aménagement d'une crèche et de 2 logements publics à Chevron (600.000 euros)
- pour l'achat de matériel pour les écoles (10.700 eus).
- pour une station d'épuration à Chevron (120.000 eus).

Il décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable :

- sur le budget 2011 de la Fabrique d'église de Lorcé avec une intervention communale de 4.417 eus à l'ordinaire.
- sur le budget 2011 de la Fabrique d'église de Targnon avec une intervention communale de 4.230 eus à l'ordinaire.

Il décide, à l'unanimité, d'adhérer à la décision de l'A.I.V.E. attribuant le marché de collecte des déchets à la société REMONDIS et de retenir le système duo-bac avec une fréquence de collecte bimensuelle du 15 octobre au 15 avril, et hebdomadaire du 16 avril au 14 octobre à partir du 1er janvier 2012.





Conseil communal du 7 avril 2011

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour l'acquisition d'une épandeuse portée pour le service des travaux (estimation 28.500 eus).

Il décide, à l'unanimité, d'approuver l'estimation d'un montant de 73.050 eus pour les travaux de réparation d'une partie du chemin de grande communication entre La Gleize et Cheneux.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour l'aménagement du cimetière de Rahier (estimation 88.933 eus).

Il décide, à l'unanimité, de ratifier la charte d'engagement « commune Maya ».

Il prend acte du rapport d'activité 2010 de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M.).

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport d'activités 2010 de la Commission Locale de Développement Rural (C.L.D.R.).

Il décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur les comptes du concours de bétail organisé par l'A.R.E.D.B. en 2010 à Rahier.

Conseil communal du 28 avril 2011

Le Conseil décide, par 6 voix pour et 5 contre, de ratifier la proposition de la Direction générale de la régulation et de l'organisation du marché visant appliquer la tarification de l'eau 2011 en deux phases de 6 mois.

Il décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur les comptes 2009 et le budget 2011 de l'ASBL Imarco – Les ateliers du Relais.



Il décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable quant au montant de la redevance incendie à charge de la commune pour l'année 2009 s'élevant à 52.904 eus.

Il décide, par 10 voix pour et 1 contre, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la conclusion d'un emprunt pour le garage de Chevron.

Il décide, par 7 voix pour et 4 contre, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la conclusion d'un emprunt :

- pour l'entretien des chemins de voirie 2010 (56.000 eus).
- pour l'achats de terrains forestiers (25.000 eus).
- pour l'achat de bois (25.000 eus).

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la conclusion d'un emprunt

pour la réparation du clocher à La Gleize.

Il décide, à l'unanimité, d'adapter le règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives (la berce du Caucase, la balsamine de l'Himalaya et les renouées asiatiques).

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour l'acquisition d'une mini-pelle pour le service des cimetières (estimation 24.780 eus).

Il décide, à l'unanimité, de créer une Commission de travail mixte en vue d'étudier la problématique du raccordement au réseau public communal de distribution d'eau du hameau d'Andrimont.

A. ANDRE
Echevin des finances et du logement



Ordonnance de police administrative portant réglementation de l'interdiction de l'élevage, de la détention et de la circulation des chiens appartenant à certaines races

Suite à de nombreuses plaintes exprimées par nos concitoyens, nous nous permettons de revenir sur les problèmes que peuvent engendrer les chiens dans notre commune.

Si nos compagnons à quatre pattes doivent d'abord être une compagnie plaisante, leurs maîtres doivent aussi respecter la sécurité et le calme dû à leurs voisins.

Nous vous remercions de lire cette ordonnance et de la garder à portée de main afin de rendre à chacun le souci de l'autre dans notre belle région.

REUL Jean-Marc – Agent constatateur

Article 1er

En dehors des propriétés privées, tout chien doit être tenu en laisse en permanence.

Article 2

Les détenteurs de chiens doivent prendre les mesures nécessaires pour empêcher que leurs chiens ne menacent autrui.

Article 3

Il est interdit de laisser divaguer les chiens sur le domaine d'autrui, qu'il s'agisse du domaine public ou de propriété privée.

Il est de même interdit, pour ceux qui ont la garde d'un chien, de l'exciter ou de ne pas le retenir lorsqu'il attaque ou poursuit des passants, quand même il n'en serait résulté aucun mal ou dommage.

Article 4

Il est interdit de troubler le repos et la tranquillité des habitants en laissant, intentionnellement ou par négligence coupable, aboyer le chien qu'on a sous sa garde.

Article 5

Il est interdit, dans les lieux publics, de procéder au dressage d'un animal quelconque sans le tenir en laisse, excepté les chiens d'utilité publique, notamment des services de sécurité publique et des services de secours en général.

Article 6

Les chiens résidant ou circulant sur la commune doivent être en ordre de vaccination légale et identifiés.

Article 7

Il est interdit de détenir, d'élever ou de laisser circuler, même en laisse, des chiens dangereux sur le territoire de la commune.

Est considéré comme chien dangereux, le chien déclaré dangereux par le Bourgmestre.

Sauf cas d'urgence, le Bourgmestre, préalablement à cette décision, devra entendre le propriétaire du chien ou, s'il n'est pas connu, son détenteur.

Le Bourgmestre devra motiver sa décision en se basant sur un rapport de police établissant que le chien montre ou a montré son agressivité ou est connu pour la manifester, ou en se basant sur un rapport de sociabilité négatif délivré par un médecin vétérinaire agréé, spécialisé en comportement canin désigné par le Bourgmestre.





Le propriétaire du chien ou, s'il n'est pas connu son détenteur supportera les coûts de l'expertise ordonnée par le Bourgmestre.

La décision du Bourgmestre sera notifiée au propriétaire du chien ou, s'il n'est pas connu, à son détenteur par lettre recommandée ou par porteur.

Article 8

Tout propriétaire ou détenteur d'un chien d'une des races de chiens décrites en annexe et les chiens de races croisées au départ de celles-ci doit déposer chaque année avant le 30 novembre une déclaration à l'administration communale de son lieu de résidence.

Ces mêmes propriétaires, sont en outre, tenus de produire une preuve de l'existence d'un contrat d'assurance en responsabilité civile couvrant les dommages aux personnes occasionnés par leurs chiens.

Un registre des déclarations sera tenu à l'administration communale. Il pourra être consulté par toute personne intéressée.

Article 9

Pour les chiens d'une des races décrites en annexes et pour les chiens de races croisées au départ de celle-ci, le port de la muselière en plus de la laisse est obligatoire dans les lieux publics ou privés accessible au public.

Article 10

La présence de ces chiens est interdite lors de l'organisation de marchés, de manifestations culturelles, festives ou sportives, lors de réunions, de rassemblements en plein air, dans des lieux clos ou couverts.

Article 11

Tout propriétaire ou détenteur d'une des races décrites en annexes et pour les chiens de race croisées au départ de celle-ci, devra fournir lors de sa première déclaration la preuve de son identification par puce électronique ou tatouage.

Article 12

Le Bourgmestre peut imposer au propriétaire ou au détenteur d'un chien d'une race décrite en annexe de faire entourer la propriété où est gardé l'animal de barrière ou de tout dispositif suffisant pour empêcher que les utilisateurs de la voie publique qui seraient amenés à longer la dite propriété ne soient menacés. Il peut prendre une imposition identique contre

le propriétaire ou le détenteur d'un chien qui aurait contrevenu à plusieurs reprises aux dispositions prévues aux articles 2 et 3

Sauf cas d'urgence, le bourgmestre, préalablement à cette décision, devra entendre le propriétaire du chien ou, s'il n'est pas connu, son détenteur.

La décision du Bourgmestre sera notifiée au propriétaire du chien ou, s'il n'est pas connu à son détenteur.

Le bourgmestre peut faire exécuter ces travaux aux frais du propriétaire ou du détenteur.

Article 13

Au cas où les dispositions prévues aux articles 6 à 11 ne seraient pas respectées par le propriétaire ou le détenteur, le Bourgmestre peut autoriser les services de police à s'emparer des chiens concernés et à les conduire dans un chenil ou une institution protectrice des animaux aux frais du propriétaire ou du détenteur de l'animal.

Article 14

Les infractions aux articles 1 à 5 et 7 à 10 sont punies d'une amende administrative de 25 à 250 euros suivant la procédure prévue à l'article 119bis de la Nouvelle Loi communale et l'article L1122-33 Du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.





Le 18 décembre 2010, c'est tout naturellement à l'Ancien Château de Rahier que Suzanne et Marcel ont fêté leur Noces d'Or !

**Madame, Monsieur Masuy,
Suzanne, Marcel,**

Au nom de l'Administration Communale, des représentants du Collège et de notre secrétaire communale ici présents, permettez-nous tout d'abord de vous remercier de nous associer à partager, en présence de votre famille et de vos proches, cette journée dans le cadre des 50 ans de votre vie commune.

Après cette magnifique cérémonie alternant, au gré du temps et au travers d'anecdotes, souvenirs et émotions, que puis-je encore ajouter ?

Vous avez opté pour la musique. Je vous propose d'ouvrir le livre de votre vie et d'en parcourir quelques chapitres :

La naissance

Suzanne est née à Gembloux dans la maison de ses grands-parents située ... rue des Oies, détail important à ses yeux !

Marcel a ... moins 3 mois quand il revient du Congo à Charleroi pour y naître. Il y retourne dès l'âge de 3 mois.

Les points communs

Suzanne et Marcel sont tous les deux nés en 1935, même si Marcel se plaît à rappeler qu'il est le plus jeune ! Ils ont chacun une sœur et sont les petits derniers de leur famille. Ce sont des engagés qui n'ont crainte à investir de leur temps au service et pour le plaisir des autres.

Ils aiment les voyages. Ils ont un sens aigu de la famille organisant depuis de nombreuses

années des rassemblements de leurs proches. Ils respirent la joie d'être ensemble et de partager des projets communs.

Enfin, aujourd'hui, je peux dire également qu'ils ont tous les deux les cheveux blanchissants

Les différences (je dirai plutôt les complémentarités qui font de leur couple un ensemble harmonieux)

Suzanne passe son enfance et son adolescence entre Nivelles et Gembloux tandis que Marcel découvre le Congo.

Suzanne étudie la comptabilité mais ne la pratique pas. Suzanne n'est pas une cartésienne...

Marcel est régent en sciences / géographie. Il enseignera toute sa vie. En effet, dès la fin de ses études, il est pressenti pour une petite éco-



Commune à la Une



le communale. Faute d'enfants, il y restera ... 3 jours avant d'intégrer Saint Roch Theux et de s'établir à Jusleville.

A l'époque, Suzanne s'épanouit dans son métier d'assistante en radiologie qu'elle doit abandonner dans le déménagement.

Élégamment, Marcel dit que 'c'était la mode que les femmes ne travaillent pas'. Suzanne aurait cependant souhaité continuer. Je soupçonne qu'à l'époque, la bonne entente entre Suzanne et son employeur n'est pas pour lui plaire. Pour Marcel, il s'agit plus de 'prudence' que de jalousie Mais au fait, comment se sont-ils rencontrés ?

La rencontre

Suzanne et Marcel ne sont pas très prolixes à ce sujet. Il faut savoir qu'à l'âge de 19 ans, Marcel revient du Congo pour étudier à Nivelles.

A l'époque, Suzanne habite une grande maison. Des chambres étaient donc louées aux étudiants...

Arrive ce qui doit arriver : Marcel ne reste pas en reste ! Au contraire de Jean de Nivelles, il ne s'enfuit quand on l'appelle ... et il s'adjuge une des filles de la maison !

Leurs études terminées, le service militaire accompli, ils se marient dans la collégiale de Nivelles. Nous sommes le 24 décembre 1960. C'est la veille de Noël mais aussi l'époque des grandes grèves. Celles-ci auront une influence sur leur voyage de Noces.

Le voyage de Noces

Suzanne et Marcel projettent de passer leur nuit de Noces à Theux, avant de partir

pour Capri (comme dit Marcel : 'un volcan, c'est assez suggestif pour un voyage de Noces ... !).

Mais qui dit mouvements de grève dit absence de train. Ils ne rejoignent jamais Theux et doivent passer par la France pour atteindre Capri.

Capri où tout se passe bien ... disent-ils avec une grande complicité (nous sommes bien loin de Hervé Villard !).

Les péripéties du retour sont pour eux tout aussi inoubliables que les circonstances du départ.

Ils oublient en effet leurs papiers à Naples et sont bloqués à la frontière.

Ils obtiennent un laissez-passer provisoire et de trains en trains, ils remontent vers le Nord.

Ces trains sont bondés d'Italiens venus passer les fêtes dans leur pays natal. 'Nous étions bien loin du train couchette que nous avions réservé au départ...' dit Marcel !

Ils passent par le Luxembourg pour finalement s'arrêter à Bruxelles midi. Le pays est toujours

en grève. Ils passent la nuit dans la salle des pas perdus à côté de deux clochards ('des vrais ... !'). Et Suzanne de dire : 'c'était la fin de notre voyage de Noces mais ça commençait bien !

L'installation à Theux

Tous les deux titulaires de mères accaparantes, un éloignement de 100 km n'est pas pour déplaire à Marcel.

Ils s'intègrent rapidement dans cette région qu'ils ne connaissent pas.

L'afflux de nouveaux professeurs lié à la création d'une section 'humanité' leur permet en effet de développer rapidement un tissu relationnel important.

Ils y font construire une maison et Suzanne soutient beaucoup son époux dans les activités extra-scolaires. Elle suit une formation et devient conteuse. Une bibliothèque se crée dans l'école primaire et elle y participe activement.

Trois beaux enfants naissent de leur amour : Evelyne en 1962, Luc en 1964 et Philippe en 1966.

Une fois pensionnés, ils avaient toujours exprimé le souhait de ne pas rester à Theux. Ils avaient d'abord envisagé la France mais avaient des craintes au niveau de l'intégration. Ils ont alors exploré la région la plus chaude du pays : la Gaume. Mais pour l'avoir parcourue en hiver, ils n'ont pas accroché. Mais alors, pourquoi Rahier ?

Rahier ou les bienfaits du tabac

Les parents de Marcel vieillissants, ils souhaitent se rapprocher et ils lui demandent de leur chercher un endroit en région verriétoise.





Ils s'installent finalement sur notre commune à Nabonruy, dans un des rares établissements à autoriser le papa de Marcel à fumer dans sa chambre ...

C'est ainsi qu'un jour en prenant un raccourci pour une visite à leurs père et beau-père, ils passent par le village de Rahier au centre duquel une maison est à vendre.

Comme pour Capri, Suzanne dit : 'c'est celle-là que je veux !'.

Après 2 ou 3 années d'importants travaux, ils s'y installent définitivement. Nous sommes en 1995.

Ils s'intègrent rapidement ('Nous sommes allés à la messe, nous nous sommes montrés disponibles, ...').

Et puis il y a eu le château et cette fameuse soirées au cours de laquelle la présidence de l'association lui est proposée. Non seulement, il représente la neutralité mais il présente aussi un certain profil de ... missionnaire !

Ce transfert de leur investissement theutois vers la communauté rahiétoise et ce projet les ont passionnés et les ont amenés à participer à la mise en place de diverses activités et de créer de nombreux liens.

Aujourd'hui, ils ont 4 petits-enfants : Simon, Ophélie, Boris et Zoé, dont ils 'profitent' allègrement. Marcel n'a pas l'impression de vieillir mais a les sentiment que 'ce sont les gens qui vieillissent autour de lui'.

Pour eux, la recette de leur parcours commun est simple : 'près quelques années, c'est diffi-

rent mais on tourne une page, on recommence autre chose et on avance ainsi. Suzanne se demande d'ailleurs ce qu'ils vont bien pouvoir inventer maintenant.

Suzanne, Marcel,

Nous vous adressons toutes nos félicitations et vous remettons ce chèque cadeau qui nous l'espérons vous permettra de continuer à illuminer votre complicité de toujours !

Puissiez-vous encore longtemps tourner ensemble les pages du grand livre de votre vie !

Merci pour votre attention.

Didier Gilkinet

Le 21 janvier, la réception du Nouvel an pour le personnel communal est organisée à Lorcé

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Chers vous tous,

Bonsoir,

Avec nos deux secrétaires Dominique et Valérie et avec les membres du Collège, je suis très heureux de vous accueillir ce soir à Lorcé, pour la traditionnelle réception du Nouvel An. Une fois de plus, votre participation nombreuse nous réjouit et nous vous en remercions vivement, vous tous, les acteurs au jour le jour de la vie de notre belle commune !

Au nom du Collège, du Conseil Communal et du Conseil de l'Action Sociale, je voudrais tout d'abord vous souhaiter une année 2011





conforme à vos aspirations et à la hauteur de vos espérances et ce, tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel.

L'objectif de cette soirée n'est pas d'inventorier les travaux et investissements concrétisés au cours de l'année écoulée mais bien de prendre le temps un instant

- de vous remercier, toutes et tous, pour votre investissement dans cette mission particulière que représente le travail dans une commune
- de vous remercier, toutes et tous, de privilégier au quotidien le SERVICE aux citoyens
- de vous remercier, toutes et tous, pour votre contribution à l'important travail réalisé tout au long de ces douze derniers mois

et ce, tant au sein des différents services de l'Administration que du CPAS et de nos écoles.

Cette soirée est également l'occasion pour nous de prendre le temps un instant de vous présenter une rétrospective des diverses évolutions au sein des différentes équipes :

Au niveau de la Commune,

- ont été admis la retraite Gilbert Laffineur le 31 mars (tu avais débuté le 1er mai 1982), Pierre Thonus le 30 avril (tu avais débuté le 11 avril 1983) et enfin Jules Grolet le 30 juin (tu avais débuté le 1er mai 1978). Nous vous remercions pour le travail effectué à nos côtés et nous vous souhaitons une longue et paisible retraite
- nous ont quittés définitivement Steve Re-

nard (qui avait débuté le 03 mai 1999) et Jean-Claude Etienne (qui avait débuté le 1er juillet 2009). Nous leur souhaitons beaucoup de succès dans leur nouvelle orientation professionnelle

- de nouveaux visages nous ont rejoints : le 1er juin, Michel Van Bogget au service des travaux et Daniel Seffer au service des eaux, le 27 juillet, Julien Constant au service des travaux. Nous vous souhaitons à tous les trois de vivre une expérience enrichissante et épanouissante parmi nous !

Au CPAS,

- Christelle Houba a rejoint l'équipe des assistantes sociales sans grand dépaysement puisque tu les côtoies déjà en tant que conseillère de l'action sociale. Bon travail à toi !

Dans nos écoles,

- Josée Magnée a été admise à la retraite fin décembre. Tu avais débuté ta carrière le 03 septembre 1984. Merci à toi pour cet accompagnement de plusieurs générations d'enfants ! Nous savons que tu gardes un pied à l'étrier et que tu resteras disponible pour ton école de toujours !

Deux agents ont été nommés par le Conseil Communal :

- Jean Lebrun en qualité d'employé d'administration à titre définitif
- Christian Fil en qualité d'ouvrier qualifié à

titre définitif

Félicitations à vous deux ! Puisse votre carrière professionnelle vous apporter encore de nombreuses satisfactions !

Enfin, cette soirée représentera désormais pour le Collège une opportunité de féliciter les jubilaires, au nombre de deux en 2010 :

- Christiane Constant qui a débuté sa carrière en septembre 1990 et qui fête ses 20 ans !
- Brigitte André qui a débuté sa carrière en janvier 1980 et qui fête ses 30 ans !

Bravo à toutes les deux et bonne continuation !

Au niveau des matières qui vous concernent plus particulièrement, l'affiliation au Service Social Collectif s'est pleinement concrétisée. Un jour de congé supplémentaire vous a été octroyé : le 02 janvier n'est désormais plus un jour de travail.

Par ailleurs, nous avons transposé, dans nos statuts, les circulaires relatives au pacte de solidarité pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire. Cette transposition se décline en deux axes importants :

- La mobilisation des moyens humains au travers notamment de la valorisation des compétences, de la formation, de l'évaluation des agents et de la promotion du bien-être au travail
- La planification et la mise en œuvre d'une politique de l'emploi

Avec pour objectif d'être sans cesse plus efficace et plus professionnel dans notre mobilisation au bénéfice de nos concitoyens !



Mais cette soirée est avant tout la vôtre. Avant de vous libérer, je voudrais au nom du Collège remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à son organisation et en particulier, le comité de l'Union Crelle pour la mise à disposition de la salle et le service bar (l'eau est gratuite), Thomas Doneux et son équipe pour l'excellent dîner à venir, les

membres du personnel, Catherine, Christine, Chantal et le service des travaux pour les préparatifs ainsi que le Duo acoustique pour une nouvelle formule d'animation de l'après repas.

Je terminerai par une citation de Jean de La Bruyère : « il faut rire avant d'être heureux de

peur de mourir sans avoir ri ! ».

Osez le rire en 2011 !

Bon amusement et très belle soirée à toutes et tous !

Merci pour votre attention.

Didier GILKINET
Bourgmestre





Le 02 avril, Yvette et Ghislain Verhelle-Gosset ont fêté leurs Noces d'Or en la salle du Wérihay à La Gleize

Madame, Monsieur Verhelle, Yvette, Ghislain,

Nous y sommes ! Enfin, oserais-je dire ... !

Nous aurons traversé les 4 saisons, comme dirait Vivaldi ou le pizzaiolo dans sa cuisine ...

Nous nous retrouvons en cette belle journée de printemps, entourés de vos proches et de vos amis pour célébrer une étape importante de votre cheminement : vos 50 ans de mariage ... + huit mois !

Au nom des membres du Collège Communal ici présents, je voudrais vous remercier de nous associer à ce moment particulier.

A titre personnel, je voudrais vous remercier pour la chaleur de l'accueil et pour ce moment de partage lors de mon passage à Borgoumont.

Ensemble, remontons le temps

Yvette est née le 19 novembre 1940 à Loncin dans la maison familiale. Nous sommes en pleine seconde guerre mondiale et c'est du ventre de sa maman qu'elle vit l'évacuation.

Elle est fille unique, ce qu'elle regrettera toujours. Yvette n'a pas atteint l'âge de 10 ans lorsque son papa décède inopinément.

Avec sa maman, qui exerce la profession de couturière, elle déménage chez ses grands-parents qui vivent avec sa tante

Ghislain est né le 23 octobre 1937 à Mouscron. Il est l'aîné d'une famille de 5 enfants (4 garçons – 1 fille : Gérard, Marie-Paule, Claude et Jean).

Son papa, restaurateur avait épousé une Spa-soise, repasseuse de profession. Comme dirait Ghislain ; 'colombophile, papa était venu à Spa pour un concours. Au lieu de revenir avec des pigeons, il est revenu avec maman !'

Après des études primaires à Loncin, Yvette passe par Hazinelle puis suit une formation commerciale à l'ECSAC.

Agent à la RTT, son papa lui avait toujours dit qu'elle y travaillerait. Elle incorpore ainsi la société à l'âge de 19 ans. Après un passage d'un an au Centre de formation de Bruxelles, elle intègre le service clientèle de Liège au sein duquel elle vivra une carrière professionnelle épanouissante, impliquant des qualités d'écoute et de patience mais également beaucoup d'humilité.

'J'étais obnubilée par les problèmes des gens' dit Yvette, traduit par Ghislain : 'elle s'est toujours trop tracassée. Elle a toujours été très gentille ... que je la vante un peu'.

Yvette a vécu de près toute la période de transformation de la RTT vers BELGACOM. Avec l'informatisation progressive (dont elle a une sainte horreur !) de tous les secteurs, elle termine carrière à mi-temps et quitte définitivement BELGACOM le 31 juillet 1998 lors du premier plan de restructuration. Ce qui lui

permet d'apporter un soutien administratif à l'activité de Ghislain.

Ghislain entame l'école primaire à l'Athénée de Spa. C'est la guerre. Il poursuit ses moyennes à Mouscron, son papa ayant été engagé à l'Armée en tant que cuisinier à Tournai.

Il se souvient d'une éducation stricte mais positive pour sa vie future !

A l'âge de 15 ans, il rêve d'un vélo. Son papa est d'accord mais il doit le financer. Via un des amis proches de son papa, il est engagé dans un atelier de tôlerie-carrosserie pour camions et autocars.

Il y rencontre des personnes d'exception et est pris en charge bien au-delà d'un habituel contrat d'apprentissage.

Simultanément, il fait du vélo son sport favori.

Son papa est ensuite transféré au casernement d'Ans. Il y emmène sa famille. Ghislain s'inscrit au PESAN. A l'époque, il est 'taillé comme une arbalète' !

DE 1952 à 1962, il travaille pour différents employeurs avec lesquels il acquiert progressivement expertise et compétences. Durant cette période, il satisfait également aux obligations de milice en tant que chauffeur en Allemagne.

Indépendant dans l'âme, Ghislain saisit une opportunité de reprise d'une petite carrosserie. Nous sommes le 1er avril 1962. Il construit



son propre atelier et est agréé Alfa Roméo. Il est passionné par son métier (le marteau lui manque aujourd'hui ...). Il préside pendant 12 ans la fédération professionnelle de la Province de Liège, tout en étant vice-président au niveau national.

S'il estime avoir eu beaucoup de chance tout au long de sa carrière, il en a surtout été un réel acteur !

Mais tout cela ne nous dit pas comment nos jubilaires ont croisé leur chemin.

La première rencontre s'est opérée au Cinéma Rio à Loncin. Nous sommes en décembre 54. Aucun des deux ne se souvient du film ... mais bien des circonstances ! Yvette est accompagnée de sa maman. C'est l'entracte et elle va chercher un choco. Ghislain est également présent avec un copain. 'Elle passe, elle re-

garde, ... je l'avais visionné' dit Ghislain. Et il fait un pari : 'dans 15 jours, je sors avec !'. Tu peux toujours essayer lui dit son copain et Yvette d'ajouter : 'fallait être gonflé pour oser approcher maman'.

La semaine d'après, ils se parlaient déjà. La semaine suivante, le pari était gagné. Quel sens de la concrétisation !

Yvette a 14 ans, Ghislain en a 17.

Son papa, qui le voyait déjà au Tour de France, ne voulait pas qu'il sacrifie sa carrière cycliste au profit de la gente féminine. Ghislain n'en dit donc mot.

Toutefois, suite à un accident lors d'une course, il lui annonce et lui demande de prévenir Yvette dont la maman n'hésite pas à prendre un taxi pour venir prendre de ses nouvelles ! Tout est scellé. Ils s'unissent par le 16 juillet 1960.

De leur union naît un garçon le 23 novembre 1962, Alain, auquel Ghislain transmet toute la passion de son métier.

Ils construisent en 1976 leur maison de Borgoumont qui deviendra leur première résidence en 2002.

Avec une maman d'origine spadoise, Ghislain vit un peu cette domiciliation comme un véritable retour aux sources.

Le couple s'y sent au paradis. Il y a tissé un vaste réseau relationnel, Ghislain ayant notamment intégré le comité de la Confrérie des Magneûs d'Mâkeye (Roland nous en dira plus tout-à-l'heure).

Yvette et Ghislain consacrent aujourd'hui leurs temps libres aux rencontres familiales (ils ont 2 petits enfants : Cathy et Raphaël), aux vacances (c'est sacré !), à la peinture et particulièrement pour Yvette, à ses mais les chats.

Yvette, Ghislain,

Merci pour tout ce que vous êtes. J'ai rencontré en vous des personnes passionnées, dotées d'une grande sensibilité, d'une grande bonté et d'une grande simplicité.

Profitez de l'instant présent (c'est toujours ce que tu dis Yvette), appréciez ce moment en compagnie de vos proches et de vos amis !

Nous vous souhaitons encore de très nombreux moments de bonheur parmi nous, à Borgoumont, à Stoumont et partout ailleurs, là où vous rayonnez !

Toutes nos félicitations et très belle soirée !

Didier Gilkinet





Le 28 mai, le Conseil Communal a accueilli Andrée et René Heusdens-Barnich à l'occasion de leurs Noces d'Or !

**Madame Barnich, Monsieur Heusdens,
Andrée, René,**

Au nom de l'Administration Communale, je suis très heureux de vous accueillir, avec vos proches, ici, dans la salle des mariages de la maison communale, la maison de tous, pour célébrer, ensemble, ce moment important dans la vie d'un couple que représente le 50^è anniversaire de votre mariage.

50 années d'une vie bien remplie, alternant les joies mais aussi les peines. 50 années que vous avez traversées ensemble et qui vous conduisent en ce lieu aujourd'hui.

Andrée est née à Rochefort le 07 juin 1936. Elle est l'aînée d'une famille de 4 enfants dont 1 garçon et 3 filles.

Sa maman est mère au foyer et tient une petite ferme composée d'une dizaine de vaches. Belle école de vie pour la petite Rochefortoise qui expérimente en direct ce beau métier et notamment la traite à la main!

Son papa est conducteur de train à la SNCB. Au cours de sa carrière, il connaîtra toute l'évolution technologique des locomotives.

Après l'école primaire, Andrée réussit ses études secondaires à l'Athénée Royal de Rochefort. Elle quitte ensuite sa belle province pour Liège où elle rejoint l'école d'infirmières située à l'époque à Coronmeuse. Quatre années d'internat au terme desquelles elle ob-

tient son graduat ainsi qu'une spécialisation en hygiène sociale.

René est né le 31 juillet 1928 à Grâce-Berleur. Il est fils unique (au grand désespoir d'Andrée ...). Sa maman travaille au charbonnage en surface puis reste à la maison à la naissance de René. Elle terminera sa carrière tant que vendeuse à l'Union Coopérative.

Ancien ouvrier mineur, son papa est 'pris en charge par les forces syndicales' et suit une formation d'assistant social à l'Ecole Ouvrière Supérieure de Bruxelles. Il devient inspecteur des mines puis gérant à l'Union Coopérative au sein de laquelle il termine carrière en tant qu'inspecteur.

Parallèlement, il s'investit en politique et sera successivement conseiller communal, échevin puis bourgmestre, le dernier de Grâce-Berleur

avant la fusion des communes. Il a lui toujours enseigné la tolérance, valeur importante aux yeux de René.

Après avoir fréquenté l'école primaire de Grâce-Berleur, il réussit ses moyennes inférieures à Jonfosse, il s'inscrit à l'école secondaire supérieure du Boulevard Saucy, études qu'il n'aboutira pas.

Il faut dire qu'entretemps avait éclaté la seconde guerre mondiale et que René n'était pas resté passif. En effet, il est reconnu officiellement comme le 4^è plus jeune résistant de la Province de Liège entre le 31 08 40 et le 08 09 44.

C'est donc tout naturellement qu'en 1945, il pose sa candidature à la Force Aérienne. Il y reçoit une fin de non-recevoir car 1 an trop





jeune. Cela ne décourage pas René qui postule à la Marine en communiquant ... une fausse date naissance !

Lors de la finalisation de son dossier, la Défense Nationale constate l'erreur. Mais René ayant atteint l'âge de 18 ans et bon élément, il est maintenu en service !

Il suit l'école de matelotages puis une formation de scaphandrier spécialisé dans le déminage et la dispersion des épaves, avec à la clé un diplôme classes 3 et 4.

Comme sa maman n'apprécie pas trop ce type d'activités (René est fils unique ...), il se porte candidat moniteur d'éducation physique. Il réussit brillamment les cours préliminaires et obtient également ses brevets PARA et UDA.

Il est rappelé à la Marine et a l'opportunité d'accompagner le Prince Albert durant 3 mois à bord d'un bateau long de 100 mètres sur lequel il exerce la fonction de secrétaire (raison pour laquelle nous l'avons invité en présence de son épouse la Reine Paola). Ces 3 mois constituent le meilleur souvenir de sa carrière dans la Marine.

Un grave accident de jeep, au cours duquel il perd trois compagnons, oriente sa vie professionnelle et sera à l'origine ... de sa rencontre avec Andrée !

En effet, lors de sa convalescence, l'armée lui propose de suivre une formation d'infirmier. A la rentrée scolaire, en compagnie d'un de ses amis, il voit entrer une 'belle jeune femme avec des phares antibrouillard et des clignotants partout' (traduction : avec tout ce qu'il faut là où il faut) ? Il dit à son ami Gustave : 'C'est pour moi !'.

Andrée ne 'flashe' pas de la même façon. Elle ne le remarque pas immédiatement et est plutôt interloquée par la présence de garçons dans cette école presque exclusivement fréquentée par la gente féminine.

Mais René est beau parleur et il a une... vespa.

Ils finiront par se rapprocher et René est progressivement adopté par sa belle-famille, notamment grâce au thé de tilleul qu'il apprécie grandement ...

Ils étudient ensemble et réussissent l'examen de l'Etat devant des jurys différents mais avec un nombre de points identique. Signe prémonitoire ?

Au terme du graduat, René réintègre la Marine. Infirmière spécialisée, Andrée est engagée à l'Hôpital de Horloz à Tilleul au sein duquel elle œuvre en salle d'opérations et acquiert polyvalence et expérience dans les interventions techniques.

'Andrée était le number one' dit René, ajoutant avec complicité 'mais combien de fois ai-je eu envie de l'étrangler ?'

Ils se marient le 27 mai 1961 et s'installent à Tilleul. La famille s'agrandit avec la naissance de Véronique (elle est avec nous aujourd'hui et nous avons une pensée pour elle) puis celle de Michèle.

René part en mission au Congo et remplit durant deux mois la fonction d'adjudant-chef Infirmier à l'Armée Nationale Congolaise.

Andrée quitte l'Hôpital de Horloz en août 1961 et intègre les services du Sanatorium de Borgoumont qui, à l'époque, prend encore en charge 300 patients. L'approche est différen-

te et elle lui permet de retrouver tout l'aspect social de sa spécialisation.

Ayant postulé comme économiste, René quitte l'Armée et rejoint Andrée 5 ans plus tard. Il prend en charge la gestion du dépôt des médicaments, ce qui lui confère le surnom de 'pilule' !

C'est alors qu'ils s'installent au numéro 67 du hameau d'Hasoumont.

Ils vivent toute la transformation du Sanatorium en centre de réadaptation puis en centre de revalidation. Leur leitmotiv est la disponibilité. Ils terminent, tous les deux, carrière en tant qu'"infirmier-chef" et coulent des jours paisibles dans une région qu'ils apprécient, Andrée avec sa passion pour le dessin et la peinture, René avec sa passion pour le porter (dont l'aménagement rappelle le militaire qu'il a été !).

Ils ont aujourd'hui 7 petits-enfants et 8 arrière-petits-enfants. Certains d'entre eux les décrivent comme suit :

- Andrée est coquette, blagueuse, généreuse et joyeuse
 - René est séducteur, cool et fun
- et tous les deux sont amoureux !

La vérité sort de bouche des enfants... . Nous vous souhaitons de le rester très longtemps encore !

Toutes nos félicitations et profitez-bien de ce moment présent, en compagnie de vos proches et de vos amis !

Didier Gilkinet
Bourgmestre



Discours prononcé par notre Bourgmestre à l'occasion du départ à la pension de Marcelle Vauchel

Chère Marcelle,

Même si nous ne te croisons plus depuis un certain temps dans ces locaux de notre maison commune, locaux que tu as arpenté durant de nombreuses années et dont tu connais bien les moindres recoins, c'est aujourd'hui le 06 mai 2011, en lieu et place du 29 avril, que nous fêtons officiellement ton départ à la pension. Non pas parce que nous sommes le 126^e jour de l'année ni parce que c'est le jour de la pimprenelle mais simplement parce que nous souhaitons vivement qu'Eric et Anne puissent partager ces moments avec nous, avec toi et secondairement, pour nous permettre de profiter de l'occasion pour te souhaiter un très bon anniversaire, toi qui est née un 30 avril ... (il n'y a qu'aux anniversaires de mariage que je me permets de citer les dates de naissance !) et déjà une très bonne fête des mamans !

Marcelle,

Tu as rejoint la famille communale le 1^{er} octobre 1991. René Servais était notre bourgmestre (tu en auras connu quatre !). Il y a de cela déjà presque 20 ans !

Engagée pour l'entretien des locaux de l'administration communale et de l'école de Moulin du Ruy, tu présentes un profil idéal car les pièces sont basses et les fenêtres petites, comme en témoigne notamment le bureau d'accueil. Véritable fée du logis, tu mets un point d'hon-

neur à astiquer, à récurer afin que chacune et chacun se sentent bien dans son environnement de travail. Cet engagement présente cependant quelques revers. C'est ainsi, par exemple, que légèrement maniaque, tu n'hésites pas à vider régulièrement le frigo de toutes victuailles, entraînant poulet de notre secrétaire, fromage d'Ann-Sophie et autres nourritures (mais ce n'étaient que des vieilles croûtes, diras-tu) tout droit vers la poubelle, privant ainsi ponctuellement tes collègues de leur précieux repas.

Cette passion pour le tri prend d'ailleurs toute sa dimension environnementale lorsque tu n'hésites pas à former Anne à l'enlèvement des agrafes avant de jeter ses papiers.

Mais ton approche avait aussi ses effets positifs. Tu dois savoir qu'aujourd'hui, le bureau d'Eliane est redevenu un véritable capharnaüm et qu'elle ne retrouve plus ses bics. Tu sais, Marcelle, ces fameux bics qui t'ont tellement souvent coloré les doigts !

Par ailleurs, le WC réservé au personnel est redevenu un véritable 'point presse', permettant à chaque 'visiteur' de se replonger dans l'actualité des derniers jours voire des dernières semaines... .

Enfin, toi qui étais hyper attentive au parcours des petites cuillères au travers des bureaux et étages, sache que, depuis le mois de janvier, notre stock est passé de 30 à 12 ! C'est donc bien toi qui avais raison !

'Afficheuse' hors pair, nous nous demandons toujours aujourd'hui pourquoi tu privilégiais le bas des fenêtres, certainement plus par souci de préserver la clarté du hall que pour une question de taille...

Marcelle,

Tu vis avec ton temps. Alors que tu n'hésites pas à t'initier avec succès à l'utilisation d'internet et à naviguer sur le réseau social Facebook, l'utilisation des nouveaux tire-bouchons de l'administration te pose quelques problèmes, enfonçant le bouchon dans les bouteilles plutôt que de l'en extraire !

Au-delà de ta mission première, tu assures également les garderies du matin à l'école de Moulin du Ruy entre 2001 et 2007. Les enseignantes soulignent d'ailleurs ta très grande disponibilité au travers notamment de ton omniprésence et de ta participation active aux diverses activités et excursions.

D'autre part, dotée d'une très belle écriture, c'est tout naturellement que périodiquement, tu changes de casquette et tu deviens assistante de Nicole et Christine, tantôt pour établir le récapitulatif dans le journal des entrées pour la TVA, tantôt pour participer, en toute discrétion, aux rôles des taxes et aux envois.

Plus personnellement, je me souviens de nos nombreuses rencontres matinales, dès 07H00 du matin, au cours desquelles tu me faisais part de ton ressenti sur ton travail quotidien,





au cours desquelles nous philosophions sur l'importance de la prise de conscience d'un ensemble de tâches qui ne portent pas de nom, sur l'importance de certaines valeurs telles le respect et au cours desquelles, à de très nombreuses reprises, tu me faisais l'éloge du bureau de Jean et de son ordre impeccable ! C'est à ce moment que je me suis rendu compte que nous disposions d'un agent constatateur ... bien avant l'heure !

Je sais aussi que tes collègues étaient attentifs à ton bien-être et à ta sécurité, certains n'hésitant d'ailleurs pas à te rappeler, encore l'hiver dernier, de ne pas oublier de porter un bonnet rouge lorsque tu déneigeais afin de ne pas risquer de te perdre de vue dans notre immense parking enneigé !

Marcelle,

Ces quelques mots sont évidemment empreints d'humour et prouvent à quel point tu as marqué les esprits !

Tu es quelqu'un de courageux (car tu n'as pas toujours été épargnée) et de dynamique. Tu as le souci des autres et tu es d'une grande sensibilité. Tu es active dans ton quartier, tu es une adepte des marches ADEPS et ta petite famille est essentielle à tes yeux.

Nous te formulons tous nos vœux et le meilleur pour cette nouvelle étape de vie ! Tu restes la bienvenue mais cela, ... je ne dois pas te le dire !

Didier Gilkinet





KadriCulture :

Un projet culturel innovant mené par les quatre communes de : Lierneux - Stoumont - Trois-Ponts - Vielsalm



1. Naissance du Projet

Dans le courant de l'année 2007, Mme Gendebien, Mr Goffin et Mr Bureau, Echevins de la Culture respectifs sur les Communes de Lierneux, Trois-Ponts, Stoumont se concertent une première fois afin d'organiser la promotion des Journées du Patrimoine en commun.

En effet, pourquoi ne pas rassembler les synergies et proposer une visibilité commune ? Cela afin d'éviter de multiplier les frais de publication, de distribution et dès lors d'en tirer un événement unique. Les prémices de KadriCulture étaient lancées.

Les nombreuses ressemblances entre les communes (population, géographie...), les problèmes récurrents (mobilité, manque de visibilité des manifestations...), le souci de soutenir le milieu associatif, amènent les Echevins vers la même envie, celle de renforcer le maillage culturel actuel. Durant trois années, des projets se sont enchaînés avec des résultats plus que positifs (les journées du patrimoine, parcours d'artistes, spectacles de théâtre...).

C'est ainsi qu'en 2009, afin d'avoir un cadre plus structuré dans lequel poursuivre ces actions, des contacts ont été pris avec la Communauté française auprès de Mr Renier, Directeur et Mr Vancraybeck, Inspecteur. Ils notent immédiatement la touche innovante et intéressante du projet. Depuis, ils n'ont eu cesse de conseiller les Echevins ainsi que toutes les personnes concernées dans ce projet dans toutes les étapes parcourues.

En 2010, la Communauté française invite les 3 communes à prendre des contacts avec la commune de Vielsalm. En effet, pour la Communauté française, s'ouvrir vers Vielsalm renforce le maillage culturel sur le Sud de la Province de Liège et le Nord de celle du Luxembourg. Ainsi, l'Echevine de la Culture, Mme Stéphanie Heyden rejoint le groupe de travail. Enfin, les 4 conseils communaux, durant le mois de décembre 2010, votent de façon enthousiaste, le projet de création de KadriCulture et son mode de financement.

KadriCulture devient dès lors une structure culturelle, sur quatre communes, deux provinces, d'une superficie de plus de 410 km² et d'une population de plus de 17 000 habitants.

2. Les ressources culturelles de notre région

- Un tissu associatif étendu et actif dont déjà plus de 30 associations ont rejoint l'asbl KadriCulture;
- Un réseau de bâtiments et d'infrastructures complémentaires et professionnelles ;
- Une mise en commun d'un apport humain et logistique non négligeable.

3. Vers la reconnaissance d'un Centre culturel pluricommunal sur 2 Provinces

KadriCulture met en place les principes de fonctionnement d'un Centre culturel :

1. L' équilibre entre les 4 communes est une notion de base dans ce projet. Tant au Conseil d'Administration, que pour les subventions

communales et l'équilibre à travers la décentralisation des projets sur les 4 communes.

2. Une équipe d'animation et un conseil culturel qui, ensemble, réfléchissent et constituent un programme de manifestations communes.

3. Les quatre missions d'un Centre culturel :

- A) Offrir les possibilités de création, d'expression, de communication;
- B) Fournir des informations, formations et documentations qui incitent à la démarche d'éducation permanente;
- C) Organiser des manifestations mettant en valeur le patrimoine culturel;
- D) Organiser des services et des aides destinés aux associations qui réalisent des objectifs culturels.

4. Mise en place des premiers outils :

- A) un agenda culturel commun;
- B) un site internet pour accentuer la visibilité ;
- C) un prêt de matériel : Matériel mobile, Personnel, Infrastructures

4. Les objectifs de KadriCulture

- Epauler et soutenir les actions menées par les associations culturelles ;
- Travailler pendant un an sur le modèle d'un Centre culturel (non reconnu) ;
- Obtenir une reconnaissance en 2012 (avant les élections) ;
- Construire une identité culturelle sur un territoire homogène aux niveaux social, économique et géographique ;
- Etre ouvert à d'autres communes et acteurs de la vie culturelle.

KadriCulture: quelques infos pratiques

Siège social : rue Traverse 1-9 à 4980 Trois-Ponts - 080 29 24 60 – Mail : kadriculture@skynet.be - site : kadriculture.be

Président : Michel Bureau

Vice-présidents : Christine Gendebien et Philippe Goffin

Secrétaire : Stéphanie Heyden

Trésorière : Paulette Stasse

Equipe d'animation : Antonina Di Giovanni, Edith Lambert, Emmanuelle Dethier, Jean Lebrun, Olivier Mathieu, Samuel Lambert.